



Assemblée générale

Soixante-sixième session

Première Commission

3^e séance

Lundi 3 octobre 2011, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Viinanen (Finlande)

La séance est ouverte à 10 h 15.

Déclarations d'ouverture

Le Président (*parle en anglais*) : Ce matin, conformément à son programme de travail et à son calendrier, la Première Commission va commencer son débat général sur tous les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale.

Je voudrais tout d'abord faire une déclaration en ma qualité de Président de la Commission.

En premier lieu, je tiens à remercier mon prédécesseur, l'Ambassadeur Miloš Koterec, de la Slovaquie, qui a dirigé avec tant d'efficacité les travaux de la Commission au cours de la soixante-cinquième session. Je souhaite également rendre hommage à M. Sergio Duarte, Haut-Représentant pour les affaires de désarmement, et à son équipe, ainsi qu'au secrétariat de la Première Commission. Je salue les membres du Bureau, qui m'aide dans ma tâche avec tant de compétence. Enfin, je remercie à nouveau tous les représentants pour la confiance qu'ils ont placée en moi.

En juillet dernier, à la demande de plusieurs États Membres, l'Assemblée générale s'est réunie pour débattre de la façon de revitaliser le mécanisme de désarmement et mettre un terme à l'impasse qui dure depuis plus d'une décennie. Plusieurs États Membres ont exprimé leur préoccupation face au risque de paralysie pesant sur le système de négociations

multilatérales sur le désarmement. Il a été largement admis que nous ne pouvions pas continuer comme cela et que nous avons besoin d'une volonté politique renouvelée pour faire redémarrer les négociations multilatérales sur le désarmement.

À l'évidence, la déception s'accroît parmi les États Membres, qui exigent davantage de mesures et de progrès. Bien des événements positifs se sont produits, je pense à la Conférence des Parties chargée d'examiner en 2010 le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et les préparatifs en vue de la tenue l'année prochaine d'une conférence sur un traité sur le commerce des armes. Néanmoins, beaucoup reste à faire si nous voulons mettre fin à l'impasse actuelle et répondre aux aspirations croissantes des États Membres et de leurs peuples.

La Première Commission constitue un élément important du mécanisme de désarmement. Elle doit entendre les appels croissants en faveur d'une revitalisation des négociations sur le désarmement. Elle doit, à la présente session, faire la preuve de sa volonté politique de contribuer à l'instauration d'un monde plus sûr. J'exhorte les États Membres à travailler ensemble dans un esprit de coopération, car un grand nombre de projets de résolution portant sur un large éventail de questions nous attendent. Je suis conscient du fait que la Première Commission traite de questions qui soulèvent des craintes légitimes en matière de sécurité nationale. Néanmoins, j'espère que nous serons en mesure de dégager des positions communes

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



et de parvenir à un accord sur le plus grand nombre de projets de résolution.

Pour ma part, je ferai tout mon possible pour veiller à ce que les délibérations de la Première Commission soient empreintes d'ouverture, de transparence et d'efficacité. À cette fin, je compte sur la coopération et le soutien précieux des représentants.

J'ai maintenant le plaisir de souhaiter la bienvenue à M. Sergio Duarte, Haut-Représentant pour les affaires de désarmement, que j'invite à prendre la parole.

M. Duarte, Haut-Représentant pour les affaires de désarmement (*parle en anglais*) : Je me félicite de l'occasion qui m'est offerte de prendre la parole devant la Commission, et je me réjouis tout particulièrement de souhaiter la bienvenue aux membres des délégations qui siègent pour la première fois parmi nous.

J'ai également l'honneur de vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre élection à la tête de nos travaux. J'associe à ces félicitations les membres du Bureau et les assure de l'entière coopération du Bureau des affaires de désarmement tout au long des travaux de la Commission.

À tout point de vue, l'ordre du jour de la Commission comporte certains des défis les plus complexes pour la paix et la sécurité internationales. Ses délibérations porteront sur les armes de destruction massive les plus meurtrières au monde, y compris les plus aveugles de toutes, les armes nucléaires. Elles traiteront des questions liées à la réglementation et à la maîtrise des armes classiques. Elles porteront sur d'autres sujets qui ont de profondes incidences sur notre avenir commun, notamment les armes spatiales, le lien entre le désarmement et le développement, l'éducation en matière de désarmement, la coopération régionale et les questions liées aux institutions au sein du mécanisme des Nations Unies pour le désarmement.

Nous savons tous combien les progrès en matière de désarmement sont tributaires du climat politique général. Certains prétendent qu'à lui seul ce climat politique influe autant sur les progrès que sur leurs perspectives futures. Il y a une part de vérité dans cela, mais les avis divergent quant à savoir quelles tendances sont à l'œuvre et pour quels résultats, et beaucoup ne sont pas convaincus que l'environnement influe sur les avancées en matière de désarmement, et si ça n'est pas l'inverse.

D'aucuns affirment que s'il n'y a ni paix ni stabilité, si les conflits armés se poursuivent, si les différends régionaux restent sans solution, si les armes de destruction massive ou le terrorisme perdurent, il ne saurait y avoir de désarmement. Si ces affirmations se révélaient exactes, on pourrait en conclure que la Commission serait bien avisée d'ajourner ses travaux dès aujourd'hui, tout notre travail devenant l'otage d'événements se produisant à l'extérieur de ces murs. Notre rôle se limiterait à n'être rien de moins que le reflet de ces tendances.

Un autre point de vue existe quant au rôle joué par la Commission, lequel, je crois, a été plus largement accepté ces 65 dernières années. Selon ce point de vue, la Commission est capable de contribuer de façon indépendante aux progrès des règles multilatérales en matière de désarmement et, par là, au renforcement de la paix et de la sécurité internationales.

Les travaux de la Commission ne se sont pas interrompus pendant les années les plus sombres de la guerre froide, lorsque les arsenaux nucléaires allaient croissants et les menaces de guerres nucléaires n'étaient pas rares, et étaient largement reconnues comme telles, au point de devenir le sujet de romans et de films populaires.

Rappelons-nous que la plupart des traités multilatéraux qui existent aujourd'hui ont été négociés pendant une période géopolitique marquée par des courses aux armements, des guerres régionales et une intense rivalité multidimensionnelle entre les deux grandes superpuissances du monde. Comment cela eût été possible si des progrès en matière de désarmement n'avaient pas d'abord satisfait aux conditions préalables de la paix mondiale et de la stabilité?

Aujourd'hui, la possibilité nous est offerte de mener des délibérations dans un climat politique nettement plus favorable. La guerre froide a disparu depuis une génération. Alors que 20 000 armes nucléaires demeurent, que leur statut opérationnel est imprécis, ces arsenaux ont vu leur nombre considérablement diminué depuis le niveau record de 70 000 atteint vers 1986.

Plus impressionnant, l'attitude de la population à l'égard de ces armes a également changé ces dernières décennies. En particulier, les conséquences humanitaires de l'emploi de ces armes sont davantage reconnues, comme en atteste l'avis consultatif de 1986 de la Cour internationale de Justice, les déclarations et

le travail du Comité international de la Croix-Rouge et, très récemment, le libellé adopté par consensus lors de la Conférence des Parties chargée d'examiner en 2010 le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP).

Tout aussi spectaculaire est la diversité croissante d'acteurs qui œuvrent à travers le monde en faveur d'un désarmement nucléaire global, notamment, par son rôle actif, le Secrétaire général qui, l'année dernière, a été le premier Secrétaire général à s'être rendu à Hiroshima et Nagasaki. Au mois de mars, je me suis enorgueilli d'être à ses côtés pour l'ouverture à l'ONU d'une nouvelle exposition sur le désarmement où figuraient deux piles d'une pétition en faveur d'une convention sur les armes nucléaires. Cette pétition avait réuni plus d'un million de signatures recueillies par les Maires de la Paix, une organisation représentant plus de 5 000 villes dans 151 pays.

Une autre pétition, également en faveur de cette convention, a été présentée par le groupe japonais Gensuikyo lors de la Conférence d'examen du TNP. Elle a recueilli plus de 7 millions de signatures.

Outre les maires de villes et des organisations régionales, des parlementaires nationaux ont montré un intérêt croissant pour la promotion du désarmement nucléaire. En avril 2009, l'Assemblée de l'Union interparlementaire, qui représente 600 parlementaires de plus d'une centaine de villes, a adopté une résolution appuyant la négociation d'une convention sur les armes nucléaires, comme l'avait initialement proposé le Secrétaire général Ban Ki-moon, le 24 octobre 2008.

En septembre 2009, le Conseil de sécurité, qui ne s'était pas penché sur la question depuis des décennies, a tenu une réunion au sommet qui a abouti à la résolution 1887 (2009), appelant tous les États, pas seulement les parties au TNP, à mener de bonne foi des négociations sur le désarmement nucléaire.

À la lumière de ces événements, et tout en prenant acte des incertitudes qui pèsent sur l'avenir, il est possible de noter deux tendances se renforçant mutuellement et qui pourraient influencer positivement sur les travaux de la Commission cette année comme les années à venir.

La première d'entre elles est associée à la révolution démocratique qui balaie le monde, pas seulement le Moyen-Orient. Il est incontestable que la démocratie vient du désarmement, comme en attestent

les initiatives des maires, des parlementaires et de la société civile à travers le monde, que je viens d'évoquer. Elle ressort des attentes réitérées et croissantes exprimées en Assemblée générale en faveur de nouveaux progrès en matière de désarmement. L'Assemblée générale, qui est l'organe démocratique mondial le plus vaste, offre la possibilité à chaque État, petit ou grand, de participer au processus visant à élaborer des règles multilatérales en matière de désarmement.

Si la démocratie vient du désarmement, il en va de même de la primauté du droit. C'est ce qui ressort des efforts menés de manière permanente en vue d'obtenir une adhésion universelle aux traités multilatéraux fondamentaux portant sur les armes de destruction massive : la Convention sur les armes biologiques, la Convention sur les armes chimiques et le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

Elle ressort de l'intérêt très fort, et je pense croissant, pour la négociation d'une convention sur les armes nucléaires, ou du moins pour un examen approfondi des obligations juridiques qu'il serait nécessaire d'élaborer pour réaliser un monde exempt d'armes nucléaires.

Elle ressort des dernières réunions où les États dotés d'armes nucléaires se sont interrogés sur les moyens d'améliorer la transparence de leurs arsenaux nucléaires et de leurs stocks de matières fissiles, objectif de longue date de la communauté internationale.

Elle ressort de l'importance que le monde entier attache à la mise en œuvre intégrale des engagements en matière de désarmement et de non-prolifération.

Elle ressort des préparatifs visant la convocation l'année prochaine d'une conférence en vue de conclure un traité sur le commerce des armes, et d'autres initiatives tendant à prévenir une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique, convenir de règles régissant les missiles et la défense par missile et renforcer les obligations juridiques internationales dans le domaine de la non-prolifération et contre le terrorisme impliquant des armes de destruction massive.

Enfin, elle ressort des efforts mis en œuvre depuis la Conférence d'examen du TNP de 2010, qui visent la création d'une zone exempte d'armes de destruction massive au Moyen-Orient. Ces efforts déboucheront très bientôt, il faut l'espérer, sur des progrès.

Ces deux forces que sont la démocratie et la primauté du droit peuvent permettre également d'atteindre un autre objectif à long terme : une diminution des dépenses militaires ou, selon les termes de l'Article 26 de la Charte, « en ne détournant vers les armements que le minimum des ressources économiques et humaines du monde ». Aujourd'hui, on estime que le monde dépense plus de 1 600 milliards de dollars par an à des fins militaires alors que, dans le même temps, les progrès en faveur de la réalisation des grands objectifs du Millénaire pour le développement sont en deçà des attentes, étant donné la pénurie de ressources.

S'agissant des travaux de la Commission, il est par conséquent évident que l'on ne peut pas s'en tenir là et attendre que la paix mondiale revienne en tant que condition *sine qua non* pour la réussite du désarmement, de la non-prolifération et de la maîtrise des armements. Au contraire, les efforts que nous faisons dans chacun de ces domaines apportent une contribution efficace et indépendante au renforcement de la paix et de la sécurité au niveau international. Quand le désarmement progresse, le monde progresse.

Grâce aux efforts que nous déployons, on peut espérer dissiper le sentiment de méfiance qui prévaut dans le monde. Les réductions d'armements peuvent contribuer non seulement à diminuer les tensions régionales, mais aussi à éliminer le risque de conflits armés à grande échelle. Loin d'affirmer la légalité ou l'utilité des armes nucléaires à des fins de défense nationale ou collective, les initiatives en matière de désarmement nucléaire satisfont à la fois le droit et la volonté des peuples, tout en améliorant la sécurité beaucoup plus efficacement qu'un fragile équilibre de la terreur nucléaire.

Pour toutes ces raisons, le désarmement reste un objectif partagé par tous les États Membres. Ce qu'il faut maintenant, c'est la volonté politique nécessaire pour concrétiser cet objectif. Pour que cette tâche soit entreprise à l'échelle mondiale, rien ne saurait remplacer le mécanisme de désarmement des Nations Unies en tant qu'instrument propice à la coopération multilatérale. Il demeure la grande « chaîne de montage » mondiale pour la construction et le maintien des règles mondiales en matière de désarmement.

À mesure que les forces de la démocratie continueront de s'amplifier, la légitimité des règles internationales dans ce domaine grandira, et à mesure que la primauté du droit continuera de mener au

désarmement, il en résultera pour le monde davantage de stabilité, de prévisibilité et d'équité. En un mot, la démocratie et la primauté du droit sont deux forces puissantes dans l'environnement mondial, qui, menées de front, peuvent renforcer la volonté politique nécessaire pour faire avancer l'ordre du jour du désarmement.

Pour toutes ces raisons, j'adresse à toutes les délégations mes meilleurs vœux pour le plein succès de la Commission. Le mécanisme des Nations Unies pour le désarmement a besoin d'un nouveau succès, et la Première Commission serait le lieu approprié pour cela.

Points 87 à 106 de l'ordre du jour

Débat général sur tous les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale

Le Président (*parle en anglais*) : Je rappelle aux délégations qu'il convient de respecter la pratique de la Commission concernant la limitation de la durée des interventions à 10 minutes lorsque les représentants interviennent au nom de leur pays et à 15 minutes s'ils le font au nom de plusieurs délégations.

Afin d'aider les orateurs à cet égard, j'entends introduire le système de décompte du temps de parole. Un témoin rouge situé sur le microphone de l'orateur se mettra à clignoter une minute avant l'expiration du temps de parole imparti. De temps en temps, je rappellerai aux orateurs que leur temps de parole a été dépassé.

Comme il a été indiqué au cours de la séance d'organisation tenue la semaine dernière, j'invite les délégations qui ont des déclarations plus longues à en fournir la version écrite pour qu'elle soit mise en ligne sur le site Web Quickfirst de la Première Commission et à n'en lire que la version abrégée pendant le débat général. J'invite également les orateurs à parler à une vitesse raisonnable pour permettre aux interprètes de traduire leur déclaration de façon optimale.

Je rappelle aux délégations que la liste évolutive des orateurs pour le débat général sera close demain, mardi 4 octobre, à 18 heures. En conséquence, je prie instamment les délégations souhaitant prendre la parole, mais qui ne se sont pas encore inscrites sur la liste des orateurs, de bien vouloir le faire dans les meilleurs délais.

Je rappelle aux délégations souhaitant disposer de rapports de suivi de nos activités que des fonctionnaires du Département de l'information du Secrétariat couvriront nos séances chaque jour. Ils publieront des communiqués de presse en anglais et en français qui seront mis en ligne sur le site Web de l'Organisation des Nations Unies chaque jour quelques heures après la fin de la séance.

M. Kleib (Indonésie) (*parle en anglais*) : C'est pour moi un grand privilège de prendre la parole au nom du Mouvement des pays non alignés.

Tout d'abord, permettez-moi de vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que les autres membres du Bureau, pour vos élections respectives. Sachez que vous pourrez compter sur le plein appui et la coopération du Mouvement des pays non alignés.

Le Mouvement des pays non alignés considère la Première Commission comme un élément essentiel du mécanisme des Nations Unies et demeure attaché à œuvrer à son renforcement.

Comme l'ont constamment réaffirmé les sommets et les conférences ministérielles du Mouvement des pays non alignés, notamment la seizième réunion ministérielle du Mouvement des pays non alignés, qui s'est tenue à Bali en mai, le Mouvement des pays non alignés souligne la validité absolue de la diplomatie multilatérale dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération et réitère sa détermination à promouvoir le multilatéralisme en tant que principe fondamental de toute négociation en matière de désarmement et de non-prolifération.

Le Mouvement exprime sa préoccupation face à la menace que fait peser sur l'humanité et la survie des civilisations humaines, et en particulier sur la paix et la sécurité internationales, l'existence continue d'armes nucléaires et leur éventuelle utilisation ou la menace de leur utilisation. Beaucoup reste encore à faire pour réaliser un monde exempt d'armes nucléaires. Le Mouvement prie instamment les États, notamment les États dotés d'armes nucléaires, d'intensifier leurs efforts pour honorer leurs obligations en matière de désarmement nucléaire et de non-prolifération nucléaire sous tous leurs aspects.

Le Mouvement réaffirme la déclaration sur l'élimination complète des armes nucléaires adoptée lors de la seizième Réunion ministérielle à Bali, en mai dernier, dans laquelle le Mouvement a renouvelé son appel en faveur de la tenue d'une conférence

internationale chargée d'explorer les voies et moyens d'éliminer les armes nucléaires, à une date la plus rapprochée possible, en vue de parvenir à un accord sur un programme échelonné portant sur l'élimination complète des armes nucléaires, suivant un calendrier précis, afin d'interdire la mise au point, la fabrication, l'acquisition, l'essai, le stockage, le transfert, l'emploi ou la menace de l'emploi de ces armes, et de procéder à leur destruction.

Le Mouvement rappelle ses positions de principe concernant le désarmement nucléaire, qui reste sa plus haute priorité, et sur la question connexe de la non-prolifération nucléaire sous tous ses aspects. Les efforts déployés dans le domaine de la non-prolifération nucléaire doivent aller de pair avec les efforts en faveur du désarmement nucléaire.

L'objectif ultime du processus de désarmement est un désarmement général et complet sous contrôle international strict et efficace. Tous les États doivent honorer leurs engagements en matière de désarmement, notamment de désarmement nucléaire, et prévenir la prolifération des armes nucléaires.

À cet égard, tous les États doivent poursuivre de bonne foi des négociations multilatérales plus intenses, comme il a été décidé par consensus dans le Document final (S-10/2) de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, afin de réaliser un désarmement général et complet sous contrôle international strict et efficace.

Le Mouvement réaffirme le droit inaliénable des pays en développement de développer la recherche, la production et l'utilisation de l'énergie nucléaire, notamment le droit d'accéder au cycle du combustible nucléaire, à des fins pacifiques, sans discrimination. Le Mouvement continue de noter avec préoccupation la persistance de restrictions injustifiées imposées aux exportations vers les pays en développement de matières, d'équipements et de technologies à des fins pacifiques.

Le Mouvement rappelle que les accords négociés au niveau multilatéral, universels, globaux et non discriminatoires constituent la réponse la plus efficace aux craintes en matière de prolifération. Les arrangements relatifs au contrôle de la prolifération devraient être transparents et ouverts à la participation de tous les États et ne devraient pas imposer de restrictions au transfert de matériels, d'équipements et de technologies à des fins pacifiques, nécessaires aux

pays en développement pour la poursuite de leur développement.

Les États du Mouvement, parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), sont préoccupés par l'absence de progrès tangibles de la part des États dotés d'armes nucléaires dans la mise en œuvre de leurs obligations en vertu du Traité et de leur engagement sans équivoque de procéder à l'élimination totale de leurs arsenaux nucléaires en vue d'un désarmement nucléaire complet. Les États du Mouvement, parties au TNP, demandent aux États dotés d'armes nucléaires d'honorer leurs obligations et engagements au titre du Traité, y compris la Conférence des Parties chargée d'examiner en 2010 le TNP.

Les États du Mouvement, parties au Traité, sont convaincus qu'il est essentiel de mettre en œuvre le plan d'action [NPT/CONF.2010/50 (Vol. I)] adopté par la Conférence d'examen de 2010, sur le désarmement nucléaire, la non-prolifération nucléaire et les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire et sur la mise en œuvre de la résolution 1995 sur le Moyen-Orient.

Le Mouvement réaffirme sa position de longue date selon laquelle l'élimination complète des armes nucléaires est la seule garantie contre le recours à la menace ou à l'emploi de telles armes. Le Mouvement souligne la nécessité d'entamer dès que possible des négociations, au sein de la Conférence du désarmement, sur un programme échelonné pour l'élimination complète des armes nucléaires, conformément à un calendrier précis. Ces négociations devraient inclure une convention sur les armes nucléaires. En attendant leur élimination complète, une priorité urgente devrait être accordée aux initiatives visant la conclusion d'un instrument universel, inconditionnel et juridiquement contraignant sur des garanties de sécurité pour tous les États non dotés d'armes nucléaires contre le recours à la menace ou à l'emploi d'armes nucléaires.

Le Mouvement souligne que les réductions des déploiements et du statut opérationnel des armes nucléaires, telles qu'envisagées dans le nouveau Traité START, ne sauraient se substituer à des réductions irréversibles des armes nucléaires et à leur élimination complète. Dans ce contexte, le Mouvement des pays non alignés demande aux États-Unis et à la Fédération de Russie d'appliquer les principes de transparence, d'irréversibilité et de vérification à ces réductions, et

de réduire leurs arsenaux nucléaires, tant leurs ogives que leurs vecteurs, contribuant ainsi au respect de leurs obligations et à la réalisation d'un monde exempt d'armes nucléaires dans un avenir proche.

Le Mouvement des pays non alignés demeure profondément préoccupé par les doctrines de défense stratégique prônées par les États dotés d'armes nucléaires, y compris le Concept stratégique de l'OTAN, qui non seulement justifie le recours à la menace ou à l'emploi d'armes nucléaires, mais perpétue des notions de sécurité internationale infondées reposant sur la promotion et le développement d'alliances militaires et de politiques de dissuasion nucléaire.

À cet égard, le Mouvement des pays non alignés demande aux États dotés d'armes nucléaires de réduire le rôle donné aux armes nucléaires et leur importance dans les concepts, doctrines et politiques militaires et de sécurité. Il importe d'appliquer les principes de transparence, d'irréversibilité et de vérification au niveau international à ces mesures. Les États membres du NAM, parties au TNP, demandent aux États dotés d'armes nucléaires de faire rapport des mesures qu'ils ont prises à cet égard aux conférences d'examen du TNP et aux réunions des comités préparatoires des conférences.

Se félicitant de l'adoption par consensus du plan d'action détaillé sur le Moyen-Orient, notamment de l'application de la résolution 1995 sur le Moyen-Orient (*ibid.*, p. 29), figurant dans la partie IV des conclusions et recommandations pour le suivi de la Conférence d'examen du TNP en 2010, les États membres du Mouvement des pays non alignés, parties au TNP, prient instamment le Secrétaire général et les auteurs de la résolution 1995, en étroite coopération et coordination avec les États de la région, de prendre immédiatement les mesures nécessaires pour convoquer une conférence en 2012, à laquelle participeraient tous les États du Moyen-Orient, sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive.

Les États membres du Mouvement des pays non alignés, parties au TNP, sont vivement préoccupés par le retard dans la mise en œuvre des mesures figurant dans le plan d'action adopté par la Conférence d'examen du TNP en 2010 sur l'application de la résolution de 1995 relative au Moyen-Orient, en étroite consultation et coordination avec les États du Moyen-Orient. Ils prient instamment le Secrétaire général et

les trois auteurs de la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient de procéder immédiatement, en étroite consultation et coordination avec les États du Moyen-Orient, à l'application intégrale du plan d'action sur le Moyen-Orient.

Dans ce contexte, les États membres du Mouvement des pays non alignés, parties au TNP, soulignent qu'il importe de nommer immédiatement un facilitateur, de désigner un pays hôte et de préciser la date exacte de la conférence en 2012, en étroite consultation et coordination avec les États du Moyen-Orient.

Le Mouvement réitère son appui à la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires, conformément à la résolution 487 (1981) du Conseil de sécurité, au paragraphe 14 de la résolution 687 (1991) du Conseil de sécurité et aux résolutions pertinentes des Nations Unies adoptées par consensus. En attendant la création de cette zone, le Mouvement exige d'Israël qu'il adhère au TNP sans retard et place rapidement toutes ses installations nucléaires sous les garanties intégrales de l'Agence internationale de l'énergie nucléaire (AIEA).

Le Mouvement demande également l'interdiction complète du transfert vers Israël de tous les équipements, informations, matières et installations, ressources ou dispositifs liés au domaine nucléaire, et de la fourniture d'une assistance dans les secteurs scientifiques ou techniques liés au domaine nucléaire.

Le Mouvement continue d'estimer que la création de zones exemptes d'armes nucléaires créées par les Traités de Tlatelolco, Rarotonga, Bangkok et Pelindaba, et le Traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale, et le statut d'État exempt d'armes nucléaires de la Mongolie, constituent des mesures positives et importantes vers la réalisation de l'objectif du désarmement et de la non-prolifération.

Le Mouvement reconnaît la nécessité d'accroître l'efficacité du mécanisme de désarmement de l'ONU. Dans ce contexte, le Mouvement des pays non alignés note que la principale difficulté à laquelle est confronté le mécanisme de désarmement tient à l'absence d'une véritable volonté politique de la part de certains États d'obtenir des progrès réels, en particulier dans le domaine du désarmement nucléaire.

Tout en soulignant la nécessité d'accroître l'efficacité du mécanisme de désarmement des Nations

Unies, il importe de rappeler les réalisations de la communauté internationale que ce mécanisme a permis, notamment des instruments juridiques fondamentaux, des résolutions, principes directeurs et autres documents essentiels. Par conséquent, il demeure important de préserver la nature, le rôle et l'objectif de chacune des composantes de cet important mécanisme.

Le Mouvement continue d'appuyer sans réserve l'ordre du jour multilatéral en matière de désarmement et le renforcement du mécanisme de désarmement des Nations Unies. Il est grand temps que tous les pays œuvrent de concert, coopèrent davantage et pèsent de tout leur poids politique pour revitaliser ce mécanisme essentiel. La promotion du travail réalisé par le mécanisme de désarmement des Nations Unies repose sur l'instauration d'un environnement politique approprié, en prenant en considération les intérêts de sécurité de tous les États, plutôt qu'en modifiant le règlement intérieur.

Le Mouvement souligne l'importance que revêt la Commission du désarmement en tant qu'unique instance spécialisée de négociation sur le désarmement et demande de nouveau à la Conférence de se mettre d'accord par consensus sur un programme de travail équilibré et global, en mettant notamment sur pied un comité spécial sur le désarmement nucléaire dans les meilleurs délais et de façon prioritaire.

Le Mouvement souligne la nécessité d'engager dès que possible des négociations au sein de la Conférence du désarmement sur un programme échelonné, sur la base d'un calendrier précis, y compris une convention sur les armes nucléaires.

Le Mouvement des pays non alignés réaffirme l'importance de la conclusion unanime de la Cour internationale de Justice selon laquelle il existe une obligation de poursuivre de bonne foi et de mener à terme des négociations conduisant au désarmement nucléaire sous tous ses aspects, sous contrôle international strict et efficace.

Le Mouvement des pays non alignés prend note de l'adoption par la Conférence du désarmement, le 29 mai 2009, d'un programme de travail (CD/1864) pour la session de 2009, lequel n'a pas été appliqué. Le Mouvement des pays non alignés lance un appel à la Conférence afin qu'elle convienne par consensus d'un programme de travail échelonné et global dans les meilleurs délais.

Le Mouvement des pays non alignés encourage la Conférence à envisager la nomination d'un coordonateur spécial sur l'élargissement de sa composition, dès que possible, en vue d'examiner un éventuel élargissement, conformément à son règlement intérieur.

Le Mouvement souligne l'importance et la pertinence de la Commission du désarmement en tant qu'unique instance spécialisée de délibération dans le cadre du mécanisme multilatéral des Nations Unies pour le désarmement. Nous continuons d'appuyer pleinement le travail de la Commission et regrettons qu'elle n'ait pas été en mesure de parvenir à un accord sur des recommandations sur les points à son ordre du jour durant les sessions de fond de ses deux cycles précédents, qui se sont achevés en avril 2008 et avril 2011, en raison d'une absence de volonté politique et de positions intransigeantes, notamment de la part de certains États dotés d'armes nucléaires, et ce, malgré le rôle constructif joué par le Mouvement et les propositions concrètes avancées au cours des délibérations, en particulier de la part du Groupe de travail chargé de faire des recommandations en vue d'atteindre l'objectif du désarmement nucléaire et de la non-prolifération des armes nucléaires.

De l'avis du Mouvement, la Commission du désarmement peut s'avérer extrêmement efficace, en particulier dans le domaine du désarmement nucléaire. Le Mouvement espère que, grâce à une volonté politique renouvelée, la Commission du désarmement pourra convenir lors de son prochain cycle de recommandations concrètes en vue d'atteindre l'objectif du désarmement nucléaire et de la non-prolifération des armes nucléaires.

Le Mouvement réaffirme l'importance capitale et la validité permanente du Document final adopté par consensus par la SSOD-I et sa contribution à l'ordre du jour du désarmement international et au mécanisme de l'ONU. Dans ce contexte, le Mouvement renouvelle son appui à la convocation d'une quatrième session extraordinaire, en vue de consolider l'ordre du jour du désarmement multilatéral et le mécanisme au sein de l'ONU.

Le Mouvement souligne qu'il importe de réaliser l'adhésion universelle au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE), en particulier de la part de tous les États dotés d'armes nucléaires, ce qui contribuerait notamment au processus de désarmement nucléaire. L'attachement permanent de tous les États

signataires au désarmement nucléaire, en particulier des États dotés d'armes nucléaires, est indispensable si l'on veut pleinement réaliser les objectifs du TICE.

Le Mouvement souligne de nouveau que l'amélioration et la modernisation des armes nucléaires existantes et la mise au point de nouveaux types d'armes nucléaires par les États dotés d'armes nucléaires constituent une violation des obligations juridiques qui leur incombent et de leur engagement sans équivoque à l'égard du désarmement nucléaire, et leur demande de mettre fin à toutes ces mesures en toute transparence, conformément à leurs obligations et en tant que contribution à l'instauration d'un monde exempt d'armes nucléaires.

Le Mouvement réitère ses craintes face aux difficultés actuelles et à la situation complexe dans le domaine du désarmement et de la sécurité internationale. À cet égard, le Mouvement demande que des efforts renouvelés soient faits pour régler l'impasse actuelle s'agissant de la réalisation du désarmement nucléaire et de la non-prolifération nucléaire sous tous ses aspects. Dans ce contexte, le Mouvement souligne que le désarmement nucléaire, en tant que priorité absolue établie par la SSOD-I et obligation juridique multilatérale, devrait être subordonné à des mesures de confiance ou à d'autres efforts de désarmement.

Le Président (*parle en anglais*) : Je rappelle à l'orateur qu'il s'exprime depuis plus de 17 minutes.

M. Kleib (Indonésie) (*parle en anglais*) : Je poursuis, Monsieur le Président.

Le Mouvement est profondément préoccupé par l'accroissement des dépenses militaires à l'échelle mondiale, dont une partie pourrait être consacrée à la promotion des initiatives internationales en faveur du développement et de l'élimination de la pauvreté et des maladies.

Le Mouvement souligne de nouveau qu'il importe de réduire les dépenses militaires, conformément au principe d'une sécurité non diminuée au plus bas niveau d'armement. L'application du principe d'une sécurité non diminuée pour tous est essentielle.

Les États membres du Mouvement des pays non alignés, parties à la Convention sur les armes biologiques, appellent à sa mise en œuvre totale et effective et soulignent la nécessité de mettre sur pied un mécanisme de vérification à cet égard. À ce propos, les États membres du Mouvement des pays non

alignés, parties à la Convention, reconnaissent qu'il importe tout particulièrement de renforcer la Convention par la tenue de négociations multilatérales visant à aboutir à un protocole non discriminatoire et juridiquement contraignant, ainsi qu'à l'adhésion universelle à la Convention. Dans cet esprit, nous prions instamment la partie qui fait opposition à la reprise des négociations sur ce protocole de reconsidérer sa politique à l'égard de la Convention à la lumière des demandes répétées des autres parties.

Les États membres du Mouvement des pays non alignés, parties à la Convention sur les armes chimiques, soulignent de nouveau qu'il importe de respecter la date limite de 2012 pour la destruction des armes énumérées dans la Convention et notent avec préoccupation que les deux principaux États détenteurs ont fait savoir qu'ils ne respecteront pas cette date limite. Ils prient instamment les États parties détenteurs de prendre toutes les mesures qui s'imposent pour accélérer les opérations de destruction afin de respecter la date limite.

Si la date limite n'était pas respectée, il faudrait veiller à ce que cela ne fragilise pas la Convention ni n'entraîne une réécriture ou une réinterprétation de ses dispositions.

Ils réaffirment l'importance de la coopération internationale dans le domaine des activités chimiques à des fins non prohibées par la Convention et soulignent la nécessité d'une mise en œuvre intégrale, équilibrée, efficace et non discriminatoire de toutes les dispositions de la Convention.

Le Mouvement est convaincu de la nécessité d'une approche négociée au niveau multilatéral, universelle, globale, transparente et non discriminatoire de la question des missiles sous tous ses aspects, en tant que contribution à la paix et à la sécurité internationales. À cet égard, le Mouvement souligne la nécessité de maintenir la question des missiles sous tous ses aspects à l'ordre du jour de l'Assemblée générale et appuie les efforts qu'il convient de poursuivre au sein de l'ONU afin d'examiner la question plus avant.

Le Mouvement souligne l'importance que revêt la contribution des utilisations pacifiques des technologies spatiales, y compris le lancement de véhicules spatiaux, au progrès de l'homme. Le Mouvement réaffirme également que toute initiative visant à examiner les questions liées aux vecteurs d'armes de destruction massive devrait être menée

dans le cadre de négociations ouvertes au sein d'une instance à laquelle tous les États participeraient sur un pied d'égalité. Le Mouvement rappelle qu'il importe de prendre en considération les préoccupations de sécurité de tous les États aux niveaux régional et mondial dans toute approche de la question des missiles sous tous ses aspects.

Le Mouvement demeure préoccupé par les vestiges explosifs de la Seconde Guerre mondiale, notamment sous la forme de mines, qui continuent de causer des dommages humains et matériels et d'entraver le développement de certains pays du Mouvement. Nous demandons aux États qui sont les principaux responsables de l'enfouissement de ces mines et qui ont laissé des dispositifs explosifs en dehors de leurs territoires au cours de la Seconde Guerre mondiale de coopérer avec les pays touchés et de leur fournir un appui en matière de déminage, notamment par le biais d'un échange d'informations, de cartes indiquant l'emplacement des mines et explosifs, d'une aide technique au déminage, d'une prise en charge des coûts liés au déminage et d'une indemnisation pour les pertes causées par les mines enfouies.

Il convient de souligner que la réhabilitation sociale et économique des victimes, ainsi que le plein accès des pays touchés aux matériels, équipements, technologie et ressources financières nécessaires pour les activités de déminage, sont essentiels pour assurer leur bien-être et leur progrès. Nous demandons à tous les États en mesure de le faire de fournir l'aide financière, technique et humanitaire nécessaire pour participer aux activités de déminage en cas de besoin.

Nous sommes préoccupés par les incidences négatives sur le plan humanitaire de l'utilisation d'armes à sous-munitions. À ce propos, nous rappelons la position de principe du Mouvement des pays non alignés sur le rôle central joué par l'ONU dans le domaine du désarmement et de la maîtrise des armements. Nous notons que la Convention sur les armes à sous-munitions est entrée en vigueur le 1^{er} août 2010.

Les États du Mouvement, parties à la Convention sur certaines armes classiques et ses protocoles, encouragent les États à devenir parties à cette convention. Ils prennent note également que les négociations sur des propositions relatives à un projet de protocole sur les armes à sous-munitions sont en cours entre les parties à la Convention.

Le Mouvement des pays non alignés réaffirme le droit souverain des États à acquérir, fabriquer, exporter, importer et détenir des armes classiques à des fins de légitime défense et de sécurité. Le Mouvement exprime son inquiétude face aux mesures coercitives unilatérales et souligne qu'aucune restriction injustifiée ne doit être imposée au transfert de telles armes.

Le Mouvement demeure également profondément préoccupé par le transfert, la fabrication et la circulation illicites des armes légères et de petit calibre dans différentes régions du monde. À ce propos, le Mouvement souligne la nécessité de mettre en œuvre le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects, qu'il considère comme étant le cadre principal pour l'examen de la question de ce commerce illicite.

L'assistance et la coopération au niveau international sont essentielles à la mise en œuvre intégrale du Programme d'action, aussi nous encourageons tous les pays à prêter assistance aux pays qui ont besoin de ressources et de savoir-faire pour mettre en œuvre le Programme.

Pour terminer, le Mouvement souligne l'importance que revêt la volonté politique pour traiter des questions liées au désarmement international. Pour sa part, le Mouvement demeure résolu à travailler de façon active et constructive avec tous les États Membres afin de faire progresser concrètement les travaux de la Première Commission.

À cet égard, le Mouvement présentera des projets de résolution sur les points suivants : Mise en œuvre de la Déclaration faisant de l'océan Indien une zone de paix (A/C.1/66/L.5); Relation entre désarmement et développement (A/C.1/66/L.6); Respect des normes environnementales dans l'élaboration et l'application des accords de désarmement et de maîtrise des armements (A/C.1/66/L.7); Promotion du multilatéralisme dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération (A/C.1/66/L.8; Centres régionaux des Nations Unies pour la paix et le désarmement (A/C.1/66/L.9); Examen de la mise en œuvre de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale (A/C.1/66/L.12) et convocation de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. L'appui de l'ensemble des délégations serait des plus appréciés.

Le Président (*parle en anglais*) : Je me permets de signaler au représentant de l'Indonésie que son intervention a duré 25 minutes.

M. Onemola (Nigéria) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom du Groupe des États d'Afrique et de vous féliciter officiellement, Monsieur le Président, pour votre élection. Je suis heureux également de féliciter les autres membres du Bureau. Pour le Groupe des États d'Afrique, Monsieur le Président, votre expérience diplomatique, vos compétences et votre tact vous seront très utiles pour mener à bien nos délibérations. Le Groupe des États d'Afrique vous assure de son engagement actif et de sa pleine coopération dans l'accomplissement des nombreuses tâches qui nous attendent au cours de la présente session.

Le Groupe se rallie à la déclaration faite par le Représentant permanent de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés et renouvelle son attachement à la promotion de la paix et de la sécurité internationales.

Pour l'Afrique, le multilatéralisme et les solutions qui en découlent, en particulier dans le cadre de la Charte, accéléreront la réalisation de la plupart de nos objectifs. Tout en prenant acte des contributions aux efforts consentis à tous les niveaux, nous estimons que les négociations multilatérales demeurent un moyen approprié et efficace d'aborder les questions liées au désarmement et à la paix et à la sécurité internationales.

Le Groupe réaffirme que l'ONU est l'instance idoine pour aborder toutes les questions liées au désarmement et à la maîtrise des armements. Par conséquent, le Groupe considère la Première Commission comme étant une composante essentielle de l'ONU.

Le Groupe des États d'Afrique souligne à nouveau sa position de principe sur le désarmement nucléaire, qui reste sa principale priorité, et sur la question connexe de la non-prolifération nucléaire sous tous ses aspects. L'objectif ultime du processus de désarmement est un désarmement général et complet sous contrôle international strict et efficace, sur la base du principe d'une sécurité non diminuée et accrue pour tous les États.

Pour le Groupe, il ne fait aucun doute que le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) constitue la pierre angulaire des efforts en

faveur d'un désarmement général et complet et de la non-prolifération, sous un contrôle international strict et efficace, comme le stipule, entre autres, l'article VI du TNP. À notre avis, l'article VI ne présente aucune ambiguïté pour ce qui concerne les obligations relatives au désarmement des États dotés d'armes nucléaires. De fait, il leur assigne une responsabilité officielle et précise de désarmement, assumée de bonne foi.

Le Groupe exprime son ferme espoir de voir mettre en œuvre les principes et objectifs du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, conformément aux dispositions de cet instrument et des engagements dont il a été convenu à la Conférence d'examen et de prorogation de 1995, notamment la résolution sur le Moyen-Orient (voir [NPT/CONF.1995/32](#) (Part I), annexe) et les 13 mesures concrètes adoptées à la Conférence d'examen de 2000 [voir [NPT/CONF.2000/28](#) (Part I et Part II)], ainsi que la résolution 65/42 adoptée sans vote le 26 octobre 2010.

À cette fin, le Groupe des États d'Afrique se félicite de l'adoption, par consensus, des conclusions et recommandations de mesures de suivi de la Conférence d'examen du TNP de 2010 [voir [NPT/CONF.2010/50](#) (Vol. I)], demandant au Secrétaire général et aux auteurs de la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient, en consultation avec les États de la région, de convoquer une conférence en 2012, avec la participation de tous les États du Moyen-Orient, sur l'établissement d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive au Moyen-Orient.

En outre, nous réaffirmons que l'Agence internationale de l'énergie atomique demeure la seule autorité compétente chargée de vérifier et d'assurer le respect par les États parties de leurs accords de garanties adoptés conformément à leurs obligations découlant du Traité.

Le Groupe prend acte de la réunion de haut niveau sur la sûreté et la sécurité nucléaires, convoquée à la demande du Secrétaire général, le 22 septembre dernier, en vue de promouvoir les plus hauts niveaux de normes internationales de sûreté et de sécurité nucléaires.

Selon le Groupe des États d'Afrique, la rapide ratification du Traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires par les États dotés d'armes nucléaires qui ne l'ont pas encore fait contribuera à la mise en œuvre de cet instrument afin de parvenir à une

interdiction totale des essais nucléaires. Nous demandons à tous les États de s'abstenir de tout acte susceptible d'aller à l'encontre du Traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires. Selon nous, l'entrée en vigueur de ce traité contribuera grandement au renforcement de la sécurité internationale. C'est pourquoi nous saluons la récente ratification du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires par le Ghana et la Guinée en tant que développement positif et comme un pas dans la bonne direction.

En attendant l'élimination complète des armes nucléaires, le Groupe des États d'Afrique renouvelle son appel en faveur de la création d'un instrument international juridiquement contraignant, au titre duquel les États dotés d'armes nucléaires s'engageraient à ne pas recourir à l'emploi ou à la menace d'armes nucléaires contre les États non dotés de ces armes. Le Groupe des États d'Afrique souligne la nécessité de faire en sorte que tout processus de désarmement nucléaire soit transparent, vérifiable et irréversible afin d'assurer son efficacité.

Le Groupe réaffirme qu'il convient de renforcer le mécanisme de désarmement existant, et souligne la nécessité de convoquer la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement pour promouvoir efficacement le processus de désarmement nucléaire.

Pour le Groupe des États d'Afrique, il est important de renforcer les accords multilatéraux de maîtrise des armements et de désarmement pour assurer le plein respect et la mise en œuvre effective de ces accords.

Alors que la Commission du désarmement entre dans une nouvelle décennie et entame un nouveau cycle, le Groupe des États d'Afrique appelle tous les États membres à faire montre de la souplesse et de la volonté politique nécessaires pour créer un climat suffisamment favorable pour parvenir à un consensus sur des recommandations concrètes. Il convient, et nous le rappelons, d'adopter une attitude qui permette d'avoir, au sein de la Commission, des débats plus concrets et plus efficaces sur les questions inhérentes au désarmement.

Le Groupe prend note des points forts de la réunion de suivi de la Réunion de haut niveau destinée à revitaliser les travaux de la Conférence du désarmement et à faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement, convoquée par le

Président de l'Assemblée générale à sa soixante-cinquième session et tenue le 27 juillet dernier.

Le Groupe des États d'Afrique réaffirme que la Conférence du désarmement est le seul organe de négociations multilatéral en matière de désarmement. Le Groupe a pris note de l'adoption par la Conférence, le 29 mai 2009, du programme de travail de la session 2009 (CD/1864) qui n'a pas été mis en application. Le Groupe des États d'Afrique demande à la Conférence de se mettre d'accord, par consensus, sur un programme de travail équilibré et global. À cet égard, le Groupe appelle également à la coopération des États dotés d'armes nucléaires.

Le Groupe des États d'Afrique a pris note de l'entrée en vigueur, le 15 juillet 2009, du Traité sur une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique et appelle particulièrement les États dotés d'armes nucléaires qui n'ont pas encore ratifié les protocoles au Traité de le faire sans plus de retard pour assurer l'efficacité de cet instrument.

Le Groupe des États d'Afrique appelle tous les États à prendre des mesures strictes et efficaces pour empêcher tout déversement de déchets nucléaires, chimiques et/ou radioactifs. En tant que mesure destinée à renforcer la protection de tous les États contre le déversement de déchets radioactifs sur leurs territoires, le Groupe demande également la mise en œuvre effective du Code de bonne pratique de l'Agence internationale de l'énergie atomique sur le mouvement transfrontière international de déchets radioactifs.

L'Afrique souligne également le droit inaliénable des États non dotés d'armes nucléaires à participer à la recherche, la production et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques.

Le Groupe des États d'Afrique a enregistré les résultats de la quatrième Réunion biennale des États chargée d'examiner la mise en œuvre du Programme d'action des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects (voir [A/CONF.192/BMS/2010/3](#)). Le Groupe estime que la pleine mise en œuvre du Programme doit se poursuivre avec vigueur.

Le Groupe des États d'Afrique exprime sa préoccupation au sujet du transfert, de la fabrication et de la circulation des armes légères et de petit calibre. Par ailleurs, le Groupe se félicite de la Réunion des

experts gouvernementaux pour le travail effectué afin de clarifier certains des éléments essentiels du Programme. Nous attirons l'attention sur l'appel visant à mettre l'accent sur les besoins des pays en développement pour une autonomie technique et financière en vue de leur permettre de faire face de façon adéquate à la menace posée par les armes légères illicites.

L'année 2012 laisse entrevoir d'énormes promesses et tout autant de défis en raison des nombreuses questions dont tiennent à cœur tous les États Membres. Alors que nous approchons de la réunion du Comité préparatoire et de la Conférence d'examen du Programme d'action l'année prochaine, le Groupe des États d'Afrique demande aux États membres d'être ouverts au dialogue afin de fournir l'appui et l'assistance nécessaires au président désigné.

Étant donné que nous ne faisons pas partie des grands producteurs et exportateurs d'armes classiques, nombre d'États africains ont subi de façon disproportionnée les effets pernicieux du transfert illicite d'armes qui compromet leur stabilité socioéconomique. À cet égard, le Groupe des États d'Afrique prend note du processus en cours relatif à l'élaboration d'un traité sur le commerce des armes. Selon le Groupe, ce processus doit conduire à un traité qui soit universel, équilibré, juste et résistant à tout abus politique. Les États Membres ont fait preuve d'engagement à l'égard du processus et, alors que nous nous préparons pour le dernier Comité préparatoire et pour la Conférence sur un traité sur le commerce des armes, nous espérons que les questions en suspens seront examinées dans un climat mutuellement agréable.

Nous nous félicitons du nouvel élan imprimé au Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique, à Lomé, et rappelons que le Centre a toujours besoin du soutien continu des Nations Unies. Le Groupe des États d'Afrique a l'intention de présenter, au cours de la présente session, un projet de résolution sur la nécessité de stimuler le Centre.

Le Groupe des États d'Afrique appelle toutes les délégations à faire preuve de la souplesse et de la volonté politique requises durant les négociations de la présente session de la Première Commission. Pour sa part, le Groupe des États d'Afrique assure, une fois encore, la Commission de sa volonté de participer pleinement et de façon constructive à toutes ces négociations.

M^{me} Higgin (Nouvelle-Zélande) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des sept membres de la Coalition pour un nouvel agenda : l'Afrique du Sud, le Brésil, l'Égypte, l'Irlande, le Mexique, la Suède et mon propre pays, la Nouvelle-Zélande.

Monsieur le Président, nous nous félicitons de votre accession, cette année, à la présidence de la Première Commission. La Coalition pour un nouvel agenda entend vous apporter son soutien et sa coopération dans vos fonctions tout au long des prochaines semaines.

Les origines de la Coalition pour un nouvel agenda et l'accent mis sur le désarmement nucléaire sont bien connus. Ils se fondent essentiellement sur le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) qui demeure la pierre angulaire de nos efforts collectifs. Nous rappelons l'accord fondateur du TNP, aux termes duquel les États dotés d'armes nucléaires se sont engagés à procéder au désarmement nucléaire, les États non dotés de ces armes ont pris l'engagement de ne pas mettre au point d'armes nucléaires et le droit inaliénable aux utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire a été réaffirmé.

La Coalition pour un nouvel agenda fait valoir depuis longtemps que le désarmement nucléaire et la non-prolifération sont intrinsèquement liés et sont des processus qui se renforcent mutuellement. Des progrès sur ces deux fronts sont indispensables.

Nous avons constaté avec déception l'absence d'avancées dans le domaine du désarmement nucléaire à la suite de la Conférence d'examen et de prorogation du TNP de 1995 qui a conduit à la création de la Coalition pour un nouvel agenda en 1998. Est-il besoin de rappeler que la Conférence d'examen de 2000 s'est mise d'accord sur 13 mesures concrètes en matière de désarmement nucléaire. Il s'agissait d'un jalon important mais malheureusement pas suffisant pour répondre à nos attentes de progrès substantiels dans le domaine du désarmement nucléaire. C'est pourquoi nous nous félicitons de l'intérêt renouvelé et croissant dans le domaine du désarmement nucléaire perçu ces cinq dernières années et de l'appui croissant en faveur d'un monde exempt d'armes nucléaires.

L'adoption du Document final de la Conférence d'examen des Parties au TNP [NPT/CONF.2010/50 (Vol. I)] en mai 2010 et l'inclusion d'un plan d'action en vue de consolider les mesures concrètes sur le désarmement nucléaire convenues en 2000 traduisent à

l'évidence cet appui et ce nouvel élan. La mesure dans laquelle le plan d'action sera utile pour l'avenir du TNP dépendra, cependant, des efforts collectifs de tous les États parties pour le mettre en œuvre loyalement et de façon concrète.

Je tiens à décrire ici comment la Coalition pour un nouvel agenda perçoit la mise en œuvre du chapitre relatif au désarmement nucléaire du plan d'action.

Premièrement, les mesures au titre de ce chapitre sont clairement affirmées – dès la première ligne des conclusions de la Conférence d'examen – et portent sur la « mise en œuvre intégrale, effective et urgente de l'article VI » du TNP. Ainsi est planté le décor pour des « mesures concrètes en vue de l'élimination totale des armes nucléaires » et pour différents « Principes et objectifs » (*ibid.*, p. 20) intrinsèques à la conception du Traité sur la paix et la sécurité dans un monde exempt d'armes nucléaires.

Deuxièmement, et tout aussi clairement, le plan d'action présente, entre autres mesures applicables à tous les États parties, certaines mesures concrètes attendues par des États dotés d'armes nucléaires. Il s'agit de mesures dont ils devront faire état devant le Comité préparatoire en 2014 pour permettre à tous les États parties au TNP de faire le bilan à la Conférence d'examen de 2015 et d'envisager de nouvelles mesures pour la pleine mise en œuvre de l'article VI.

À cet égard le TNP ayant près de 50 ans, il ne s'agira pas d'un bilan ordinaire. Il s'agira bien plutôt d'un moment critique pour le Traité et pour l'objectif d'instaurer un monde exempt d'armes nucléaires. Pour ces raisons, la Coalition pour un nouvel agenda examinera attentivement les informations fournies, mesure par mesure, afin de déterminer quelles avancées ont ainsi été réalisées par rapport à l'engagement pris par les États dotés d'armes nucléaires d'accélérer les progrès sur les mesures conduisant au désarmement nucléaire.

Qu'il me soit permis de faire quelques observations sur plusieurs des mesures du plan d'action. Avant tout, le plan d'action comprend une réaffirmation concrète de la validité continue des 13 mesures concrètes de 2000 et l'engagement sans équivoque des États dotés d'armes nucléaires de parvenir à l'élimination totale de leurs arsenaux nucléaires.

Il convient également de noter que la Conférence d'examen a exprimé sa vive préoccupation au sujet des

conséquences humanitaires catastrophiques de tout recours aux armes nucléaires. Cette réaffirmation dès le tout premier alinéa du préambule du TNP est un rappel catégorique de la logique qui sous-tend l'élimination totale et irréversible de toutes les armes nucléaires.

La Coalition affirme à nouveau que l'élimination totale des armes nucléaires, et l'engagement de ne plus jamais en fabriquer, est la seule garantie absolue contre le recours à la menace ou à l'emploi de ces armes. En attendant leur élimination, la Coalition souligne l'intérêt légitime des États non dotés d'armes nucléaires de recevoir des garanties de sécurité sans équivoque et juridiquement contraignantes des États dotés de ces armes, ce qui pourrait renforcer le régime de non-prolifération nucléaire.

Comme nous l'avons indiqué précédemment, nous ne souscrivons pas à l'idée que des armes nucléaires, ou la recherche en vue de leur mise au point, contribue à la paix et à la sécurité internationales. Tant que certains États continueront à détenir des armes nucléaires, pour des raisons de sécurité qu'ils font valoir, d'autres États pourraient vouloir se livrer à la recherche pour en posséder également. Nous renouvelons notre appel aux États dotés d'armes nucléaires pour réduire davantage le rôle et l'importance des armes nucléaires dans tous les concepts, doctrines et politiques militaires et de sécurité.

Nous rappelons que tous les États dotés d'armes nucléaires doivent prendre des mesures concrètes, transparentes, vérifiables et irréversibles pour éliminer tous les types d'armes nucléaires indépendamment de leur emplacement, y compris les armes nucléaires non déployées et non stratégiques, afin d'instaurer un monde exempt d'armes nucléaires. Nous disons à nouveau notre préoccupation, reconnue par la Conférence d'examen, concernant la mise au point et l'amélioration qualitative des armes nucléaires, et la nécessité de mettre fin à la mise au point de nouveaux types d'armes perfectionnés.

La Coalition se félicite des efforts de transparence entrepris par certains États dotés d'armes nucléaires, et de l'accent mis sur ce sujet dans le Document final de la Conférence d'examen. À cet égard, nous rappelons que les États dotés d'armes nucléaires, lors d'une réunion de suivi du TNP des cinq membres permanents du Conseil de sécurité, tenue à Paris le 30 juin 2011, ont exprimé leur détermination d'œuvrer ensemble pour parvenir à leur objectif commun de désarmement nucléaire conformément à

l'article VI du TNP, y compris l'engagement sur les mesures énoncées dans l'action 5 du plan d'action, plus particulièrement celles relatives au rapport à fournir et à d'autres efforts demandés dans ce plan.

Nous espérons que les États dotés d'armes nucléaires se mettront prochainement d'accord sur un formulaire de rapport normalisé, comme l'y ont encouragé la Conférence d'examen. Nous espérons également connaître les mesures prises par le Secrétaire général, qui a été invité à mettre à la disposition du grand public les informations fournies par les États dotés d'armes nucléaires.

Nous restons convaincus que des préparatifs déterminés et rapides pour instaurer un monde exempt d'armes nucléaires doivent commencer maintenant. Il est impératif que toutes les parties intéressées prennent les mesures urgentes qui s'imposent pour mettre en œuvre leurs engagements en vue d'instaurer un monde exempt d'armes nucléaires.

M. Talbot (Guyana) (*parle en anglais*): J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des 14 États membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM).

Monsieur le Président, permettez-moi, au nom de mon groupe, de vous exprimer nos sincères félicitations pour votre accession à la présidence de la Commission. Je suis certain que, sous votre direction et avec l'appui des membres du Bureau auxquels ces félicitations s'adressent également, les travaux de la Commission seront couronnés de succès.

La CARICOM se range à l'intervention faite par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des non-alignés.

Nous félicitons le Secrétaire général adjoint, M. Sergio Duarte, pour la présentation qu'il a faite ce matin.

L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et la Banque mondiale indiquent dans leur rapport que notre région a le taux le plus élevé de crimes dans le monde et que les armes légères sont utilisées dans la perpétration de plus de 70 % des meurtres commis. Cette distinction contestable est – selon les paroles mêmes de M. Baldwin Spencer, Premier Ministre d'Antigua-et-Barbuda, dans son intervention devant l'Assemblée générale – des plus fâcheuses. Nous n'avons ni demandé ni souhaité cela.

La CARICOM attache la plus haute importance aux efforts réalisés pour prévenir, combattre et éliminer les armes légères et de petit calibre. En juillet dernier, les chefs de gouvernement de la CARICOM ont adopté une déclaration sur les armes légères et de petit calibre dans laquelle ils s'engagent, entre autres, à mettre en œuvre toutes les mesures nécessaires aux niveaux national et régional pour lutter sans réserve contre le commerce illicite des armes légères et de leurs munitions, et respecter ainsi pleinement le Programme d'action.

Le contrôle frontalier est un élément important pour refréner cette tendance. Une plus grande coopération entre les États pour renforcer nos contrôles frontaliers terrestres, maritimes et aériens est indispensable pour empêcher le détournement des armes légères. L'emploi illicite de ces armes est gravement préjudiciable au développement humain et économique de notre région.

La relation entre le désarmement et le développement et entre la violence armée et le développement est parfaitement établie et clairement perçue dans notre région. La violence armée détruit le développement humain, social et économique de nos sociétés, et nécessite l'investissement accru du gouvernement dans les services de sécurité au détriment de fonds destinés au secteur social.

C'est pourquoi la CARICOM continue de participer activement à la réunion préparatoire à la conférence diplomatique de 2012 sur le traité sur le commerce des armes. Nous remercions l'Ambassadeur Garcia Moritan, qui dirige efficacement ce processus.

Les trois sessions préparatoires qui se sont tenues jusqu'à présent ont fourni une base solide pour atteindre l'objectif d'un traité ferme et équilibré. Le traité devrait être juridiquement contraignant et devrait établir des normes internationales communes les plus strictes possibles pour l'importation, l'exportation et le transfert des armes classiques, incluant les armes légères et les munitions.

Pour la CARICOM, et pour la région en général, la prolifération des armes légères, et la violence armée qu'elle engendre, constitue un grave problème. L'emploi de ces armes continue d'être une cause majeure de conflits et de criminalité transnationale organisée. Il représente une menace contre la paix, la sécurité et le développement de la région.

En 2012 les États Membres se réuniront également à l'occasion du deuxième examen quinquennal du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre. Malgré son caractère non juridiquement contraignant, le Programme d'action demeure un important outil pour combattre le commerce illicite des armes légères et de petit calibre. Nous attendons avec intérêt l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action et la définition des voies et moyens destinés à accélérer sa pleine mise en œuvre.

Nous manquerions à tous nos devoirs si nous ne saisissions pas cette occasion pour, une fois encore, exprimer nos félicitations à l'Ambassadeur McLay, de Nouvelle-Zélande, et à son équipe pour la bonne tenue cette année, de la réunion d'experts gouvernementaux sur le Programme d'action. Pour la CARICOM, le débat mené par de véritables experts a été d'une valeur indéniable. Selon nous, cette première rencontre a fourni une base solide pour la convocation de futures réunions d'experts gouvernementaux.

L'existence continue d'armes nucléaires est une menace pour tous les peuples du monde. L'élimination complète de toutes les armes nucléaires et autres armes de destruction massive doit se poursuivre en tant que question d'urgence et de priorité absolues.

La CARICOM salue le rôle de la Conférence du désarmement en tant que seul organe habilité à la négociation d'instruments juridiquement contraignants dans le domaine du désarmement. Durant notre précédente session nous avons adopté la résolution 65/93, sur la revitalisation de la Conférence du désarmement, qui a été suivie par un débat plénier non officiel.

Malgré les déclarations positives et les nombreuses demandes pour que la Conférence du désarmement entame, prioritairement, des débats de fond sur le programme de travail adopté en 2004 aucun progrès n'a été réalisé. Notre engagement maintes fois renouvelé à l'égard de l'instauration d'un climat international sûr et pacifique ne pourra être concrétisé tant que l'état actuel de paralysie qui définit la Conférence du désarmement persistera. Il convient de trouver des solutions pour aller de l'avant.

La CARICOM réaffirme combien est importante la mise en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires dans le cadre du programme mondial de désarmement et de non-prolifération nucléaires. Nous nous félicitons également de la

convocation de la septième conférence en vue de faciliter l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, qui s'est tenue parallèlement au débat de haut niveau de la session en cours de l'Assemblée générale. Par le passé nous avons constaté que ces conférences ont joué un rôle clef pour faciliter l'objectif d'universalisation du Traité.

Les États membres de la CARICOM se joignent aux autres pour exhorter les États qui n'adhèrent pas encore au Traité de signer et de ratifier cet instrument dans les meilleurs délais. En attendant son entrée en vigueur, nous demandons instamment aux États d'adhérer au moratoire volontaire et de s'abstenir de procéder à des explosions nucléaires expérimentales.

Pour les États de la CARICOM, l'entrée en vigueur du nouveau traité START en février dernier est un grand pas vers la réduction des armes nucléaires stratégiques et une importante mesure de confiance entre les pays détenteurs des plus importants stocks d'armes nucléaires du monde. Nous exhortons les deux parties à appliquer le Traité en toute bonne foi.

La CARICOM s'est félicitée de l'organisation de la réunion de haut niveau sur la sûreté et la sécurité nucléaires, tenue en présence des chefs d'État ou de gouvernement, sous l'égide du Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, parallèlement au débat de l'Assemblée générale. Selon nous, cette réunion a représenté une mesure de suivi importante à la Conférence ministérielle de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) sur la sûreté nucléaire, tenue en juin dernier.

L'accident qui a frappé la centrale nucléaire de Fukushima Daiichi reste présent à l'esprit de tous. Nous continuons de témoigner notre sentiment de solidarité avec le Gouvernement et le peuple japonais qui œuvrent pour surmonter cette immense tragédie. Les événements qui se sont produits cette année au Japon et ailleurs renforcent l'idée que la sûreté et la sécurité nucléaires sont des questions de préoccupation mondiale. D'où la nécessité d'améliorer les normes internationales de sûreté et de renforcer les systèmes mondiaux d'intervention d'urgence. La CARICOM appuie le rôle important joué par l'AIEA à cet égard.

Comme au cours des années précédentes, la CARICOM ne manquera pas d'attirer l'attention sur le transfert des déchets nucléaires dans nos eaux. Tout accident survenant lors de ces transbordements aurait des conséquences tragiques pour la population, l'environnement et l'économie de notre région. Notre

groupe condamne catégoriquement l'utilisation abusive des eaux de la mer des Caraïbes pour le transit des déchets nucléaires, et exige que les pays d'où proviennent ces produits prennent des mesures immédiates pour mettre un terme à cette pratique.

Une fois encore, la CARICOM se félicite de la conclusion fructueuse de la Conférence d'examen de 2010 des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), au cours de laquelle un plan d'action quinquennal a été adopté sur le désarmement nucléaire, la non-prolifération et les utilisations de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques – les trois piliers du TNP. Il s'agit là d'une grande avancée dans la voie menant à l'objectif ultime de l'élimination des armes nucléaires. Nous appelons tous les États dotés d'armes nucléaires à œuvrer pour sa pleine application. Alors que nous nous tournons vers la Conférence d'examen du TNP de 2015 il nous faut rester déterminés à mettre en pratique les accords conclus en 2010.

La CARICOM partage pleinement les préoccupations de la communauté internationale à l'égard des menaces posées par les armes de destruction massive susceptibles de tomber aux mains d'acteurs non étatiques. C'est pourquoi il est essentiel d'intensifier nos efforts pour la pleine application, par les États Membres, de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité.

Les États de la CARICOM appartiennent à une zone exempte d'armes nucléaires en vertu du Traité de Tlatelolco, signé en 1967. Selon nous, la création de ces zones est une mesure importante pour instaurer une confiance mutuelle et contribuer au désarmement et à la non-prolifération dans le monde. La CARICOM, une fois encore, encourage des initiatives similaires en vue de la création de zones exemptes d'armes nucléaires. À cet égard, nous espérons un résultat fructueux de la Conférence de 2012 pour l'établissement d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient.

La CARICOM est fermement convaincue que si la volonté politique nécessaire existe, le désarmement et la sécurité internationale sont possibles. Nous partageons la vision commune d'un monde de paix et de sécurité, sans armes nucléaires. Nous appelons tous les États à faire preuve de courage et à prendre des mesures qui contribueront au désarmement effectif.

M^{me} Morgan (Mexique) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, en premier lieu permettez-moi de vous féliciter de votre élection. Vous pouvez

compter sur le plein appui et la coopération de la délégation du Mexique pour le plein succès de nos travaux. Ces félicitations s'adressent également aux membres du Bureau.

Nous connaissons actuellement une période de grandes contradictions dans le domaine de la paix et de la sécurité internationales. L'accord de plus en plus large dans le monde à l'égard du désarmement nucléaire, illustré par la conclusion fructueuse et l'entrée en vigueur de l'accord sur le nouveau START ainsi que par le consensus atteint à la plus récente Conférence d'examen des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et les progrès réalisés au Sommet sur la sécurité nucléaire, qui doit se réunir à nouveau l'année prochaine en Corée, a figuré – et pas de manière mineure – dans les négociations multilatérales sur le désarmement.

La paralysie totale durant les trois dernières périodes quinquennales des travaux de la Conférence du désarmement a été intolérable comme l'a été l'inertie constatée dans les débats, souvent stériles, à la Commission du désarmement. C'est pourquoi le Mexique appuie l'initiative du Secrétaire général d'examiner en profondeur le fonctionnement du mécanisme de désarmement, en vue de le revitaliser.

Dans ce débat, il nous faut examiner avec une réelle volonté politique ce qui sert les objectifs du renforcement de la paix et de la sécurité et ce qui est contraire à ces nobles objectifs. Le Mexique appuiera activement toute initiative destinée à assurer la reprise immédiate des négociations multilatérales sur le désarmement, notamment dans les instances autres que la Conférence du désarmement, et cherchera à rectifier ce qui a amené au dysfonctionnement de cette instance, tel l'abus du consensus, ce qui est devenu l'exercice du droit de veto. Il est évident que la Conférence du désarmement ne répond plus aux objectifs pour lesquels elle a été créée. Cette grande commission de l'Assemblée générale a une responsabilité particulière à cet égard, à laquelle elle ne doit pas se soustraire.

Face à l'augmentation alarmante des victimes d'armes classiques, dans le cadre de conflits internes et de la criminalité organisée, la communauté internationale doit lutter contre le commerce irresponsable de ces armes et leur détournement vers le marché illicite. À cet égard, le Mexique appelle tous les États à œuvrer de façon constructive durant la présente session dans le but de nous mettre d'accord sur un instrument juridiquement contraignant – le traité

sur le commerce des armes – contenant des dispositions strictes sur le transfert d'armes classiques et fixant les limites du marché, en respectant dûment les droits de l'homme et le droit international humanitaire.

En 2012, nous aurons également l'occasion de faire une évaluation complète des progrès réalisés dans la lutte contre le trafic et la fabrication des armes légères et de petit calibre lors de la Conférence d'examen des parties au Programme d'action des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects. Dix ans après l'adoption du Programme, il est nécessaire, selon nous, de déterminer si cet outil s'est révélé efficace pour répondre aux nouvelles menaces que représentent les armes illicites pour la communauté internationale et mettre un terme à ce phénomène.

L'emploi aveugle d'armes classiques a été largement reconnu comme une menace au droit et à la paix sociale. C'est pourquoi le Mexique continuera de promouvoir, dans le cadre de la Convention sur certaines armes classiques, les normes consacrées dans la Convention d'Oslo et luttera pour faire en sorte que les décisions des hautes parties contractantes respectent les principes humanitaires et de désarmement consacrés dans cet important instrument.

Le point de référence pour nos initiatives doit rester une approche multidimensionnelle qui tienne compte du respect des droits de l'homme, de la sécurité et du développement.

En ce qui concerne la non-prolifération, le Mexique est d'accord sur la nécessité de mesures concertées, résolues et efficaces pour empêcher des acteurs non étatiques d'accéder aux armes de destruction massive et à leurs vecteurs. Le Mexique pense également qu'il est important d'établir un mécanisme destiné à contrôler les matières à double usage susceptibles d'être utilisées comme composants d'armes de destruction massive.

C'est pourquoi, en tant que membre élu du Conseil de sécurité et Président du Comité établi en 2010 conformément à la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité, le Mexique a encouragé des mesures concrètes pour renforcer la coordination entre les États pour lutter contre la prolifération des armes de destruction massive. Nous avons agi ainsi en raison de notre conviction que le désarmement et la non-prolifération sont deux processus qui se renforcent

mutuellement et s'intègrent dans nos efforts pour instaurer un monde pacifique et sûr.

Le Mexique renouvelle également son ferme attachement à l'élimination complète des armes nucléaires qui, depuis des décennies, est l'objectif de la communauté internationale. Nous demandons de nouveau aux puissances nucléaires d'aller résolument dans cette direction et de rendre compte des mesures qu'elles prennent devant la communauté internationale en vertu des principes de transparence, de vérifiabilité et d'irréversibilité, conformément à l'article VI du TNP.

Il nous faut continuer d'œuvrer à l'universalisation du TNP. À cette fin, nous demandons instamment à l'Inde, à Israël et au Pakistan d'adhérer à cet instrument. Nous prions également la République populaire démocratique de Corée de revenir aux pourparlers à six et d'annuler son retrait annoncé du TNP. Nous appelons l'Iran à la transparence dans l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques pour le développement du peuple iranien.

En outre, la mise en œuvre du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires continue de rester la priorité. Il y a quelques jours, à la septième Conférence visant à faciliter l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, dirigée par les Ministres des affaires étrangères du Mexique et de la Suède, plus de 55 délégations ont demandé de nouveau aux États dotés d'armes nucléaires qui n'ont pas encore signé ou ratifié le Traité de montrer l'exemple pour que la question ne figure plus sur notre ordre du jour.

La Première Commission fait face à des questions et à des défis complexes, mais nous sommes persuadés que des mesures peuvent être prises pour les surmonter si nous voulons réellement être à la hauteur de la situation actuelle sans précédent et si nous voulons honorer nos obligations en matière de désarmement et aider à réduire les menaces qui pèsent sur la paix et la sécurité internationales. Améliorons les mécanismes et outils qui fonctionnent et abandonnons ceux qui nous empêchent d'avancer.

Pour finir, je tiens à exprimer l'appui de ma délégation à la proposition visant à permettre la participation d'organisations non gouvernementales aux travaux du Comité. La participation de représentants de la société civile à ses travaux a été l'un des principaux objectifs de la présidence mexicaine en 2004. La délégation du Mexique estime que nos travaux

bénéficieront de la participation d'organisations non gouvernementales, universitaires et autres. Nous saluons cette initiative qui, nous l'espérons, portera ses fruits.

M^{me} Aitimova (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, nous tenons à vous féliciter pour votre accession à la présidence de la Commission. Nous vous assurons de notre pleine coopération dans l'exercice de votre tâche, celle de conduire nos débats sur les questions complexes inscrites à notre ordre du jour. Nos félicitations s'adressent également aux autres membres du Bureau.

Je saisis cette occasion, au nom de ma délégation, pour féliciter le Secrétaire général de la Conférence du désarmement, M. Kassym-Jomart Tokayev, pour sa nouvelle nomination et lui souhaiter plein succès. Je remercie M. Sergio Duarte, Haut-Représentant pour les affaires de désarmement, et son bureau pour l'appui qu'ils apportent constamment aux travaux de la Commission et aux États Membres.

Le Kazakhstan, qui, le 29 août 1991, a fermé de façon unilatérale le deuxième plus grand site d'essais nucléaires au monde, est devenu l'épicentre de la paix, comme l'a décrit le Président de la république, Nursultan Nazarbayev. La visite du Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, à l'ancien polygone de Semipalatinsk l'année dernière, nous amène, avec une conviction encore plus grande, à demander instamment à la communauté internationale de procéder au désarmement nucléaire complet.

Depuis la dernière session de l'Assemblée générale, la communauté internationale a vu plusieurs signes importants démontrant une volonté politique d'accroître l'élan en faveur du désarmement et de la non-prolifération. De même, plusieurs événements se sont produits qui donnent à réfléchir. La tragédie de Fukushima Daiichi, en février dernier, et le vingt-cinquième anniversaire de la catastrophe de Tchernobyl nous rappellent qu'il faut mieux protéger l'humanité, le développement durable et la planète des effets des radiations.

Alors que nous approchons de la réunion du Comité préparatoire de 2012 pour la prochaine Conférence d'examen des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), les travaux doivent commencer dès maintenant sur plusieurs fronts afin de nous permettre de faire le bilan des progrès réalisés en vue d'atteindre les objectifs fixés pour 2012 et 2015.

Prenant la parole, le mois dernier, devant l'Assemblée générale, le Président Nursultan Nazarbayev a souligné la nécessité d'universaliser le TNP, de le renforcer et d'accroître le contrôle international par les Nations Unies et l'Agence internationale de l'énergie atomique pour faire en sorte que tous les États honorent leurs obligations en matière de non-prolifération. Il a notamment déclaré que si certains États sont autorisés à posséder et à accroître leurs armes nucléaires, d'autres, en revanche, se voient refuser le droit de procéder à la recherche et au développement. Cette situation nécessite de revoir les dispositions pertinentes du droit international.

En outre, mon président est d'avis qu'une déclaration universelle d'un monde exempt d'armes nucléaires permettrait de réaffirmer la volonté de tous les États d'avancer progressivement vers l'élaboration d'une convention contre les armes nucléaires. Le Kazakhstan soutient sans réserve une telle convention, telle que figurant dans la proposition en cinq points du Secrétaire général. Le Kazakhstan appuie l'appel de la septième Conférence, tenue le 23 septembre dernier, visant à faciliter l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

Mon pays coopère avec l'Organisation du Traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires afin d'améliorer le fonctionnement du système international de surveillance à travers la contribution de ses cinq stations d'observation de pointe fonctionnant jour et nuit, et ce en tant que participation à l'effort mondial.

Avec l'appui du Gouvernement norvégien, un centre de formation international a été créé, depuis les pays d'Asie centrale, à l'intention d'experts en données.

Le Kazakhstan salue les efforts de l'Assemblée générale et du Secrétaire général pour revitaliser les travaux de la Conférence du désarmement, et entend coopérer pleinement pour que les travaux de la Conférence débouchent sur des résultats concrets concernant les questions essentielles, ses méthodes et l'élargissement de sa composition pour tenir compte de l'engagement multilatéral croissant.

Il est essentiel que la Conférence du désarmement fonctionne de nouveau pour relancer des négociations sur le traité interdisant la production de matières fissiles en tant que question pressante inscrite à son ordre du jour, conjointement à celle du respect du principe d'activités pacifiques dans l'espace. Cette dernière question est particulièrement importante à nos

yeux puisque le Kazakhstan abrite le cosmodrome de Baïkonour et qu'il participe activement à la coopération spatiale sur les plans national et multilatéral.

Le Kazakhstan, avec d'autres États d'Asie centrale constituant la zone exempte d'armes nucléaires dans la région, joue un rôle clef dans le domaine de la prévention de la prolifération incontrôlée de matières nucléaires et contribue ainsi à la lutte contre le terrorisme nucléaire.

S'adressant à l'Assemblée générale le 21 septembre, mon président a appelé de ses vœux l'élaboration d'un instrument international juridiquement contraignant sur les garanties de sécurité données par les puissances nucléaires aux États non dotés de ces armes. À son avis, le TNP n'a pas été efficace à cet égard.

J'ai le plaisir d'informer la Commission que, dans le cadre de nos mesures concrètes en cours pour assurer la stabilité régionale, le Kazakhstan a accueilli à Astana, du 27 au 29 septembre, un atelier de formation relatif à la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité à l'intention de 30 fonctionnaires de la région d'Asie centrale. Cet atelier s'est tenu avec l'appui de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et des Gouvernements des États Unis et de la Norvège.

Le Kazakhstan souscrit pleinement à la proposition de longue date visant à créer une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient. L'évolution de la situation sur ce point nous semble prometteuse. Mon pays est prêt à participer à la réalisation des objectifs de la Conférence de 2012 sur l'établissement d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient.

La création d'une banque internationale de combustible nucléaire sous les auspices de l'AIEA pourrait être une mesure efficace pour renforcer le régime de non-prolifération. Mon pays est prêt à envisager la possibilité de l'accueillir sur notre territoire.

Durant sa présidence de l'OSCE, l'année dernière, le Kazakhstan s'est attaché à l'avenir de la sécurité euro-atlantique et euro-asiatique conformément aux normes internationales. Le Sommet de l'OCDE de 2010, tenu à Astana, a permis de renforcer les initiatives de désarmement sur les plans mondial et régional. En 2011, alors que le Kazakhstan assume la présidence de

l'Organisation de la Coopération islamique, les mêmes efforts se poursuivent.

Le Kazakhstan s'est engagé à faire en sorte que toutes les questions importantes soient examinées à la cinquième Réunion biennale des États chargée d'examiner la mise en œuvre du Programme d'action des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects, qui doit se tenir en 2012, et qui est une mise en œuvre effective de la quatrième Réunion biennale au niveau de notre région.

Mon pays ne ménagera aucun effort pour que la Conférence de 2012 relative au traité sur le commerce des armes débouche sur la mise au point d'un instrument solide destiné à prévenir les transferts irresponsables d'armes qui alimentent les conflits, la pauvreté et constituent de graves abus aux droits de l'homme et au droit humanitaire international.

Le Président Nazarbayev a appelé à l'établissement d'un fonds de maintien de la paix auquel tous les États pourraient participer à raison de 1 % de leur budget de défense. Les énormes montants consacrés à l'accumulation d'armements et à la militarisation dans le monde pourraient être réorientés de façon à atteindre les objectifs du Millénaire du développement pour le bien-être humain et le développement durable.

Mon président a également proposé d'établir un cadre juridique international pour l'information spatiale afin de renforcer la culture mondiale en matière de cybersécurité, si importante dans la société contemporaine.

Cette année, la deuxième Journée internationale contre les essais nucléaires, le 29 août dernier, a été consacrée à la sensibilisation sur les dangers des armes et des essais nucléaires. Cette année marque également le vingtième anniversaire de cette initiative historique. Mon gouvernement, pour commémorer ces deux événements, a accueilli le forum d'Astana pour un monde exempt d'armes nucléaires, auquel ont participé d'éminents hommes d'État, de personnalités et d'experts.

Je suis également heureux d'informer la Commission de l'initiative du Kazakhstan et du EastWest Institute d'ouvrir le Forum de discussion nucléaire. Il s'agit d'un groupe unique et actif, rassemblant 30 États membres très différents – États dotés ou non d'armes nucléaires, États qui adhèrent ou

non au TNP – qui, ensemble, se penchent sur d'importantes questions communes.

Pour terminer, nous espérons que, cette année, les travaux de la Première Commission renforcés par une ferme volonté politique multilatérale, ouvriront une ère nouvelle de coopération et d'action pour la paix, la sécurité et la stabilité mondiale.

M. Amano (Japon) (*parle en anglais*) : En tant qu'Ambassadeur du Japon nouvellement nommé auprès de la Conférence du désarmement, j'ai l'honneur de prendre la parole devant la Première Commission.

Tout d'abord, je vous adresse mes félicitations à vous, Monsieur l'Ambassadeur Jarmo Viinanen, de la Finlande, pour votre nomination à la présidence des travaux de la Première Commission. Je vous assure du plein appui de ma délégation.

Avant d'aborder cette intervention je voudrais, au nom du peuple japonais, exprimer notre sincère gratitude pour l'appui que nous avons reçu du monde entier à la suite du tremblement de terre foudroyant et du raz-de-marée qui a suivi provoquant l'accident de la centrale nucléaire de Fukushima Daiichi appartenant à la Tokyo Electric Power Company.

Plus d'une année s'est écoulée depuis la conclusion fructueuse de la Conférence d'examen de 2010 des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), qui a adopté un document final [NPT/CONF.2010/50 (Vol. I)] comprenant un plan d'action couvrant tous les piliers du TNP. Cet accord est maintenant le point de référence pour poursuivre le désarmement et la non-prolifération nucléaires à l'échelle internationale.

En effet, l'année dernière, durant les séances de la Première Commission, de nombreux débats ont eu lieu sur la façon de mettre en œuvre les mesures contenues dans le Document final. À cette fin, le Japon a présenté un nouveau projet de résolution sur le désarmement nucléaire intitulé « Unité d'action pour l'élimination totale des armes nucléaires » (résolution 65/72), qui mettait l'accent sur la mise en œuvre progressive de l'accord de 2010. Notre intention était qu'il serve à donner le ton pour les activités du désarmement nucléaire. Cette année, le Japon, avec de nombreux auteurs, présentera de nouveau un projet de résolution quelque peu actualisé. Nous espérons vivement que ce texte recevra, une fois encore, un appui écrasant.

J'en viens maintenant aux événements intervenus depuis la dernière session de la Première Commission. Il convient de souligner certains développements remarquables.

En septembre, le Japon et neuf autres pays attachés aux mêmes principes ont décidé de lancer un groupe transrégional que nous avons appelé l'Initiative de non-prolifération et de désarmement, dont le but est de maintenir l'élan acquis à la suite de la Conférence d'examen du TNP de 2010. Une réunion ministérielle s'est tenue à Berlin en avril dernier et une autre à New York le mois dernier.

À notre réunion de Berlin, nous avons présenté quatre propositions concrètes concernant des mesures sur les éléments clefs du plan d'action de la Conférence d'examen du TNP. Nous avons notamment entrepris, au titre d'action 21 de ce plan, d'élaborer un projet de formulaire de rapport normalisé sur le désarmement nucléaire en tant que contribution aux débats entre les États dotés d'armes nucléaires, que nous avons transmis à cinq membres permanents du Conseil de sécurité (P-5). Comme nous l'avons souligné dans notre intervention à la troisième réunion ministérielle, nous entendons contribuer davantage à la transparence en matière de désarmement nucléaire dans le cadre des efforts destinés à progresser sur cette question.

Des développements positifs sont également intervenus parmi les États dotés d'armes nucléaires. En février dernier, la Fédération de Russie et les États-Unis ont mis en vigueur le nouveau traité START. Le Japon se félicite de sa mise en œuvre en cours par la Russie et les États-Unis, et les encourage à poursuivre les discussions sur des mesures de suivi.

Nous saluons également la première réunion de suivi des P-5 à la Conférence d'examen du TNP, tenue à Paris, où les questions de transparence et de confiance mutuelle ont, notamment, été débattues. Le Japon espère que ces pays continueront le dialogue, de manière ouverte et transparente, avec les États non dotés d'armes nucléaires pour promouvoir la mise en œuvre du plan d'action du TNP.

Malgré ces éléments positifs, nous devons constater avec une vive préoccupation que la Conférence du désarmement n'a pas réussi à entamer les négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles durant sa session de 2011, comme l'avaient demandé la Conférence d'examen du TNP de 2010 et la résolution de l'année dernière de la Première

Commission. Nous comprenons et partageons vivement le souhait exprimé par de nombreux États Membres d'entamer le débat sur un grand plan visant à abolir les armes nucléaires. Le Japon, seul pays à avoir souffert de la bombe atomique, est fortement attaché à l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires. En même temps, nous reconnaissons que l'abolition du nucléaire ne peut se faire du jour au lendemain. C'est pourquoi nous continuons d'affirmer que la prochaine étape logique en matière de désarmement nucléaire est un traité interdisant la production de matières fissiles.

À la Réunion de haut niveau destinée à revitaliser les travaux de la Conférence du désarmement et à faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement, le Japon a déclaré :

« Si aucune perspective d'entamer des négociations sur un traité interdisant la fabrication de matières fissiles n'émerge au sein de la Conférence du désarmement, le Japon, avec d'autres pays attachés aux mêmes principes, est prêt à prendre l'initiative d'offrir un lieu pour les négociations. »

Actuellement, de nombreux pays examinent la possibilité de prendre des mesures concrètes pour entamer des négociations. Ce faisant, nous ne devons pas nous leurrer en nous engageant dans des débats sans fin et inutiles ou en nourrissant de faux espoirs. Nous devons envisager des mesures concrètes qui conduiront aux négociations et qui pourront être acceptées par toutes les parties prenantes.

Un autre élément perturbant est la mise au point continue, par la République populaire démocratique de Corée, de programmes nucléaires et de missiles, notamment son programme d'enrichissement de l'uranium, en violation des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Le Japon demande à tous les États de mettre pleinement en œuvre les résolutions tout en appelant vivement la République populaire démocratique de Corée à respecter ses obligations internationales, notamment à abandonner toutes les armes nucléaires et les programmes nucléaires existants de manière complète, vérifiable et irréversible.

En ce qui concerne la question nucléaire iranienne, il est indispensable que l'Iran lève tous les soupçons de la communauté internationale et gagne sa confiance. Le Japon continuera d'agir de concert avec la communauté internationale pour un règlement pacifique et diplomatique de la question.

Pour ce qui est de la question nucléaire syrienne, le Japon espère vivement que la Syrie coopérera pleinement avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et que les faits pertinents seront clarifiés.

J'aborderai maintenant l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération. Au moyen de l'éducation, le grand public a besoin d'être sensibilisé aux conséquences tragiques du recours à l'arme nucléaire et à la portée du désarmement et de la non-prolifération. Durant la Semaine du désarmement, un événement sera organisé le 26 octobre, au Japon. Il s'intitule « Testimony of *Hibakusha* (Atomic Bomb Survivors) » et est organisé en coopération avec le Bureau des affaires de désarmement. Lors de cet événement, des intervenants spéciaux pour un monde exempt d'armes nucléaires transmettront des messages au monde que seuls ceux qui ont connu une expérience de première main peuvent envoyer.

Dans le domaine des armes classiques nous avons constaté une évolution positive. Nous nous félicitons vivement de cette tendance et nous sommes déterminés à nous engager pleinement et de façon constructive dans tous les processus y relatifs.

Étant l'un des auteurs originaux du projet de résolution sur un traité sur le commerce des armes, le Japon appuie fermement ce processus. La mise en place d'un instrument juridique contraignant sur les normes internationales communes les plus élevées possibles pour le transfert des armes classiques représente une tâche urgente. Nous nous félicitons que des progrès aient été réalisés jusqu'ici au stade de la prénégociation. Le Japon demande à tous les États de redoubler d'effort pour créer un solide traité à la Conférence des Nations Unies, en juin prochain.

Quant aux armes légères et de petit calibre, la Conférence d'examen du Programme d'action des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects doit se tenir l'année prochaine. Elle sera l'occasion d'examiner les progrès effectués sur sa mise en œuvre. Le Japon se félicite de la rapide désignation du Nigéria en qualité de Président de la Conférence d'examen, et travaillera étroitement avec la présidence et les autres États Membres pour parvenir à un résultat fructueux.

Durant la session en cours, le Japon, avec la Colombie et l'Afrique du Sud, présentera un projet de résolution sur les armes légères, comme nous le faisons

depuis de nombreuses années. Nous demandons aux États Membres d'appuyer le projet de résolution et espérons qu'il sera adopté par consensus.

J'en viens maintenant à la question des armes biologiques. En décembre, la septième Conférence d'examen de la Convention sur les armes biologiques se tiendra à Genève. À la précédente Conférence d'examen de cet instrument, différentes mesures ont été prises par les États parties et il est temps, cette année, de faire le bilan des efforts accomplis et d'envisager de nouvelles initiatives. Le Japon coopérera avec d'autres États parties, notamment avec ses partenaires, l'Australie, le Canada, la République de Corée, la Suisse, la Norvège et la Nouvelle-Zélande, pour contribuer au succès de la Conférence.

Lorsque nous examinons le désarmement dans son ensemble, nous pouvons constater que des progrès ont certes été réalisés mais lentement. Il n'existe pas encore de signe laissant envisager la fin de l'impasse dans laquelle se trouve la Conférence du désarmement, pourtant qualifiée de seul organe de négociations multilatéral en matière de désarmement. Il n'est pas possible de passer sous silence les domaines où les progrès font défaut. Il est temps pour nous d'envisager avec sérieux une solution. Le Japon est prêt à participer activement aux débats à cette fin.

M^{me} Viotti (Brésil) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je vous félicite pour votre accession à la présidence de la Première Commission et vous assure du plein appui du Brésil.

Je remercie également l'Ambassadeur Sergio Duarte pour sa déclaration liminaire et pour son rôle important en sa qualité de Haut-Représentant du Secrétaire général pour les affaires de désarmement.

L'incident de Fukushima, en mars dernier, nous a rappelé combien il était important de revoir les conditions de sûreté nucléaire et de promouvoir l'adhésion universelle aux normes de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Le Brésil a eu l'honneur de présider la Conférence ministérielle de l'AIEA sur la sûreté nucléaire, en juin dernier, et a appuyé fermement le plan d'action de sûreté nucléaire du Directeur général, approuvé il y a quelques semaines.

Le 22 septembre dernier, la Présidente Dilma Rousseff, prenant la parole à l'ouverture de la réunion de haut niveau sur la sûreté et la sécurité nucléaires, a rendu compte des initiatives prises par le Brésil de

mener des tests de résistance et examiner les conditions de sûreté de nos réacteurs nucléaires. Elle a également lancé un appel à un effort mondial pour promouvoir la sûreté et la sécurité qui, de façon plus large, consiste en un engagement renouvelé à l'égard du désarmement nucléaire. Le désarmement nucléaire doit en effet rester notre plus haute priorité. Les armes nucléaires sont le seul facteur anthropogénique qui peut instantanément détruire l'humanité et changer irréversiblement la face de la planète.

En outre, les armes nucléaires perpétuent intrinsèquement un état de fait déséquilibré. Les intérêts fondamentaux de sécurité des États qui ont renoncé à l'option des armes nucléaires restent entravés par l'existence même des arsenaux nucléaires. Plus de 20 ans après la fin de la guerre froide, les raisons de disposer d'armes nucléaires ont aujourd'hui disparu. Cependant, plusieurs milliers d'armes nucléaires restent toujours prêtes à être utilisées. Il est impératif de fixer un délai ou un horizon politique pour leur élimination des arsenaux nationaux.

La conclusion et l'entrée en vigueur du nouveau traité bilatéral entre les deux grandes puissances nucléaires est une mesure positive. Néanmoins, d'autres éléments – notamment la modernisation des systèmes d'armes et le retour de concepts et de doctrines de dissuasion nucléaire dépassés – continuent de nous préoccuper. La réticence à renoncer à une « dissuasion nucléaire crédible » est le facteur principal d'une nouvelle prolifération nucléaire ou d'un accès possible aux armes nucléaires par des acteurs non étatiques.

Tant que certains États estimeront avoir besoin des armes nucléaires pour leur propre sécurité nationale, d'autres États ou des acteurs non étatiques pourront être tentés de recourir à de telles armes. Freiner toute action vers un monde exempt d'armes nucléaires continue d'être la principale menace contre un régime de non-prolifération crédible et un monde de paix et de sécurité.

C'est pourquoi il est impératif que les États dotés d'armes nucléaires prennent réellement toutes les mesures liées au désarmement nucléaire qu'ils sont tenus de mettre en œuvre conformément aux plans d'action convenus aux Conférences d'examen des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) de 2000 et de 2010. La réunion des États dotés d'armes nucléaires, tenue à Paris fin juillet, a été une première étape mais beaucoup reste encore à

faire alors que nous approchons du prochain cycle d'examen du TNP. Des résultats concrets devront être présentés aux autres États parties.

La Coalition pour un nouvel agenda présente de nouveau un projet de résolution intitulé « Vers un monde exempt d'armes nucléaires : accélération de la mise en œuvre des engagements en matière de désarmement nucléaire » (A/C.1/66/L.31). Assurer un appui significatif à cette proposition témoignerait de l'engagement politique à l'égard du désarmement nucléaire et ouvrirait la voie à la mise en œuvre fructueuse des obligations découlant de l'article VI du TNP dans les prochaines années.

À nos yeux, les zones exemptes d'armes nucléaires sont un instrument inestimable de transparence et de confiance mutuelle. Aujourd'hui, la majorité des États Membres appartiennent à des zones exemptes d'armes nucléaires, ainsi que l'Asie centrale, la première de ces zones dans l'hémisphère austral.

L'Amérique latine et les Caraïbes ont un palmarès irréprochable en termes de mesures de confiance et d'instruments qui ont permis de désamorcer des conflits et d'atténuer les tensions. Le premier Traité de Tlatelolco témoigne de l'attachement de notre région à la paix, à la sécurité et au développement de l'énergie nucléaire à des fins exclusivement pacifiques.

L'Agence brasilo-argentine de comptabilité et de contrôle des matières nucléaires dont nous célébrons cette année le vingtième anniversaire est un autre exemple d'une approche régionale réussie. Comme l'a déclaré le Ministre des relations extérieures, Antonio Patriota, le vingtième anniversaire de l'Agence

« invite à réfléchir sur l'exemple du Brésil et de l'Argentine comme source d'inspiration pour d'autres régions du monde, tels le Moyen-Orient, la péninsule coréenne et l'Asie du Sud ».

Le Brésil espère que le Forum convoqué par le Directeur général de l'AIEA en novembre prochain ainsi que la conférence de 2012 sur le Moyen-Orient seront des occasions uniques pour une discussion au fond sur les différentes questions concernant l'établissement d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient. Le Brésil est prêt à partager ses expériences fructueuses.

La Convention sur les armes chimiques a été un succès. Alors que nous approchons de l'échéance pour la destruction finale des stocks d'armes chimiques, les États parties auront cependant d'importantes décisions

à prendre pour assurer la crédibilité du régime de la Convention et éviter tout précédent qui pourrait avoir une incidence négative sur les efforts dans d'autres domaines.

La Conférence d'examen de la Convention sur les armes biologiques, qui doit se tenir en novembre, se trouvera face à de nombreuses incertitudes telles que l'avenir de cet instrument. Pour le Brésil, la reprise des négociations sur un protocole visant à renforcer la Convention mérite un examen approfondi alors que des mesures intérimaires sont envisagées pour promouvoir une plus grande confiance entre les États parties.

Les armes classiques ne peuvent certes pas menacer la survie de l'humanité mais leur dissémination et leur emploi irresponsable continuent d'avoir un coût humanitaire très lourd. Le Brésil a participé activement aux efforts des Nations Unies concernant la transparence en matière d'armements, la confiance et la création d'instruments envisageant la conciliation des droits de l'homme et des besoins de légitime défense, notamment la Convention sur certaines armes classiques et ses cinq protocoles.

Des progrès en matière d'interdiction des mines antipersonnel au titre de la Convention d'Ottawa ont été constants et significatifs. Néanmoins, beaucoup reste à faire en matière de déminage, de destruction de stocks et d'universalisation de cet important instrument, étant donné que les États clefs possédant des mines antipersonnel continuent de rester en dehors de la Convention.

Une interdiction identique sur les munitions en grappes, qui ne souffre aucune exception pour certains mécanismes élaborés se trouvant aux mains de quelques pays développés, n'a pas été obtenue. Le Brésil a toujours appuyé l'idée de traiter les munitions en grappes dans le cadre de la Convention sur les armes chimiques. Nous sommes encouragés par les progrès réalisés en direction de la conclusion d'un sixième protocole à la Convention à la prochaine Conférence d'examen, en novembre.

Nous devons persévérer pour parvenir à la mise en œuvre du Programme d'action sur les armes légères et de petit calibre. Le commerce illicite de ces armes qui alimentent les conflits et l'instabilité dans différentes régions doit rester au centre de nos efforts.

De la même façon, nous appuyons les débats en cours relatifs à un traité sur le commerce des armes pour examiner le commerce non réglementé et le trafic

des armes classiques. Nous attendons avec intérêt la quatrième session du Comité préparatoire et la Conférence de 2012 elle-même, en espérant que les lacunes existantes pourront être comblées et qu'un consensus pourra être atteint sur un traité sur le commerce des armes objectif, universel, effectif et non discriminatoire.

Le monde dans lequel nous vivons dépend de plus en plus des activités spatiales qui sont essentielles aujourd'hui. Il est cependant nécessaire de procéder au désarmement préventif. Des négociations sur un instrument juridiquement contraignant pour prévenir le placement de tout système d'arme dans l'espace doivent faire partie intégrante du programme de travail de la Conférence du désarmement, une fois réalisable, conjointement aux efforts de désarmement nucléaire et de non-prolifération.

L'initiative du Secrétaire général de convoquer la Réunion de haut niveau destinée à revitaliser les travaux de la Conférence du désarmement et à faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement correspond à l'aspiration très répandue de reprendre un travail de fond au sein de la Conférence, seul organe de négociations multilatéral en matière de désarmement. Il est inutile de tenter d'identifier des responsabilités individuelles à l'origine de l'impasse de longue date où se trouve la Conférence. En fait, certains pays sont opposés aux différents points de l'ordre du jour – non seulement en ce qui concerne le traité interdisant la production de matières fissiles, mais aussi l'espace, le désarmement nucléaire et les assurances négatives de sécurité.

Si nous voulons une réforme de la Conférence du désarmement, elle doit faire partie d'un engagement d'ensemble pour revoir le mécanisme de désarmement des Nations Unies et, à cette fin, une quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement serait des plus utiles. L'absence de volonté politique à l'égard de l'élimination des armes nucléaires est au cœur de la question. Un certain nombre d'instruments peuvent mener à cet objectif – par exemple, le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires dont l'entrée en vigueur dépend encore de la ratification par certains États clefs.

Ramener la Conférence du désarmement au travail signifie traiter les causes profondes de l'inaction. Les difficultés auxquelles doit faire face la Conférence ne viennent pas de son règlement intérieur ni de sa règle du consensus. Dans le passé, ces mêmes

règles ne nous ont pas empêché de nous mettre d'accord pour entamer des négociations, même quand certains différends de fond existaient. Nous ne devons épargner aucun effort pour essayer de trouver une solution au blocage actuel. En même temps, nous devrions éviter de nous précipiter vers des solutions faciles qui pourraient avoir des conséquences négatives inattendues et non souhaitables pour la structure même sur laquelle repose le désarmement multilatéral.

M. Le Hoai Trung (Viet Nam) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi de vous féliciter pour votre accession à la tête des travaux de la Première Commission. Je suis certain que, sous votre sage direction et avec les efforts collectifs de tous les membres du Bureau auxquels j'adresse également mes félicitations, la Commission parviendra à un résultat positif.

Ma délégation s'associe pleinement à l'intervention faite par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des non-alignés ainsi qu'à celle qui sera faite par le représentant du Myanmar au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN).

Ayant connu deux guerres mondiales dévastatrices, avec d'énormes pertes et souffrances, l'humanité aspire ardemment à vivre en paix et en sécurité afin d'édifier un monde prospère. Les efforts constants des peuples du monde entier, notamment les initiatives qui ont conduit à la création des Nations Unies, constituent le socle du maintien de la paix et de la sécurité internationales. À cet égard, le désarmement est un moyen essentiel pour protéger efficacement l'humanité contre le fléau des guerres et des conflits, notamment du danger d'une guerre nucléaire.

Ces dernières années, divers plans bilatéraux et multilatéraux ont été conçus, appelant à agir pour réduire le danger nucléaire. En fait, il s'agissait de signes encourageants pour l'instauration d'un monde exempt d'armes nucléaires. Cependant, avec le temps, les menaces posées par les armes nucléaires et autres armes de destruction massive ont persisté. En outre, de graves difficultés demeurent pour atteindre le consensus sur les questions essentielles de l'ordre du jour des négociations, à savoir le désarmement et la non-prolifération. Cette situation est encore plus inquiétante compte tenu du danger que représenteraient ces armes si elles devaient tomber illégalement aux mains de terroristes.

Pour répondre à ces défis, tous les États Membres doivent poursuivre de bonne foi des négociations multilatérales intensifiées, comme convenu par consensus dans le Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. En outre, la communauté internationale doit redoubler d'efforts pour promouvoir la cause du désarmement et instaurer un monde exempt d'armes nucléaires.

Motivé par sa politique étrangère axée sur la paix, la sécurité, la stabilité et le développement, le Viet Nam a constamment appuyé tous les efforts et initiatives orientés vers la consolidation des instruments internationaux de désarmement et de maîtrise des armements, contribuant de la sorte à la paix et à la sécurité internationales et régionales.

En raison du temps limité dont elle dispose, ma délégation voudrait simplement aborder les points suivants.

Premièrement, le Viet Nam appuie loyalement et encourage le désarmement général et complet, avec la plus haute priorité donnée aux armes nucléaires et autres types d'armes de destruction massive. Dans cet esprit, nous sommes partie à tous les grands instruments internationaux de désarmement concernant les armes de destruction massive, notamment le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), la Convention sur les armes biologiques et la Convention sur les armes chimiques.

Nous avons également rempli nos obligations au titre de tous les mécanismes pertinents des Nations Unies, notamment ceux établis par le Conseil de sécurité, tout en continuant à être pleinement vigilants sur les questions relatives à la sécurité et à la sûreté nucléaires.

Deuxièmement, le Viet Nam apprécie le rôle du TNP en tant que pierre angulaire du régime international de non-prolifération. La mise en œuvre du Traité de façon équilibrée protégerait le monde d'une éventuelle dévastation par les armes nucléaires. À cet égard, nous demandons instamment aux États dotés d'armes nucléaires d'entreprendre la mise en application des 64 séries de mesures concrètes contenues dans le Document final de la Conférence d'examen du TNP de 2010. Nous appelons à des efforts en vue de la non-prolifération, conjointement à ceux relatifs au désarmement.

Troisièmement, le Viet Nam reconnaît pleinement le rôle essentiel joué par l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et ses garanties qui renforcent le système de vérification pour la non-prolifération. Nous sommes d'avis que l'aide de l'Agence aux États non dotés d'armes nucléaires dans les utilisations de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques représente une importante obligation au titre du TNP. En tant qu'instrument de premier plan dans ce domaine, le TNP confirme le droit légitime des pays à avoir accès, sans discrimination, à la recherche, à la production et aux utilisations de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques.

Quatrièmement, comme l'a souligné notre ministre des affaires étrangères dans son intervention à la Conférence visant à faciliter l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, cet instrument, une fois entré en vigueur, permettrait de renforcer de façon significative nos mécanismes existants pour parvenir à un monde exempt d'armes nucléaires. Nous sommes heureux de constater l'augmentation régulière du nombre d'États ayant signé et ratifié le Traité.

Pour que le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires entre en vigueur sans plus de retard, nous sommes convaincus que les États dotés d'armes nucléaires devraient jouer un rôle majeur dans les domaines de la paix et de la sécurité. Leur ratification du Traité ouvrirait la voie et encouragerait les pays restants en dehors du Traité à les suivre. En attendant l'entrée en vigueur du Traité, tous les États devraient maintenir un moratoire sur les essais nucléaires ou sur toutes autres explosions nucléaires et s'abstenir d'actes susceptibles de saper les objectifs du Traité.

Enfin, et ce n'est pas le moins important, nous saisissons cette occasion pour rappeler notre ferme soutien à la convocation de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement afin de faire le bilan de la mise en œuvre de la première session extraordinaire, avec la pleine participation des États Membres.

Nous nous joignons aux autres délégations pour appeler la Conférence du désarmement et la Commission du désarmement à redoubler d'efforts pour sortir de l'impasse et reprendre leurs travaux de fond le plus rapidement possible.

Nous sommes persuadés que les zones exemptes d'armes nucléaires peuvent contribuer grandement non seulement à instaurer la sécurité régionale et

internationale mais également à renforcer le processus de désarmement nucléaire complet. C'est pourquoi le Viet Nam est décidé à poursuivre ses vigoureux efforts avec les autres membres de l'ASEAN pour promouvoir le Traité sur la zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud-Est et encourager les États dotés d'armes nucléaires à adhérer au protocole à ce traité le plus rapidement possible.

Pour terminer, j'exprime notre ferme conviction qu'avec la coopération de toutes les délégations, la Première Commission, au long de la présente session, parviendra à élaborer des mesures concrètes pour promouvoir le désarmement, la maîtrise des armements et la non-prolifération, de façon à apporter une contribution tangible et attendue de longue date au maintien de la paix et de la sécurité.

M. Kamau (Kenya) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je m'associe aux orateurs qui m'ont précédé pour vous féliciter de votre accession à la direction des travaux de la Commission à la présente session. Je vous assure de la coopération de ma délégation. Je félicite également les autres membres du Bureau.

Le Kenya souscrit aux interventions faites par le Nigéria au nom du Groupe des États d'Afrique et par l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés.

Pour ma délégation, la sécurité, la stabilité et la paix durable ne sont possibles qu'en investissant volontairement et de façon ciblée dans la personne humaine plutôt que de compter sur des armements perfectionnés. Investir dans le développement de la personne humaine est la seule façon d'aller vers un désarmement et une sécurité significatifs.

Les nations ne peuvent connaître la paix et la sécurité que si elles bénéficient de garanties mutuelles. C'est pourquoi nous devons traiter collectivement des causes profondes des luttes et du désespoir, de la pauvreté, de la faim, de la marginalisation et du déni des droits de l'homme fondamentaux.

Pour mon pays, les négociations et les accords multilatéraux sont la seule façon de parvenir au désarmement et à une paix véritables. Nous saluons le rôle essentiel de la Première Commission dans l'examen des importantes questions de désarmement. L'importance de la Commission se mesure à l'aune de l'action collective et constructive de ses membres. Montrons-nous à la hauteur de la situation et utilisons

cet organe essentiel du mécanisme de désarmement pour faire avancer la cause de la maîtrise des armements et du désarmement.

Le Kenya reste attaché aux objectifs d'un monde exempt d'armes nucléaires. Nous continuons de défendre la position selon laquelle l'élimination complète des armes nucléaires est la seule garantie véritable que de telles armes ne menaceront plus l'humanité.

L'adoption du Document final [NPT/CONF.2010/50 (Vol. I)] de la Conférence d'examen de 2010 des États parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) a été un grand succès. Cependant, ce document n'aura aucune valeur si les États Membres ne font pas montre d'une ferme volonté politique pour instaurer rapidement un monde exempt d'armes nucléaires. Nous prions tous les États, notamment ceux dotés d'armes nucléaires, de redoubler d'efforts pour remplir les obligations auxquelles ils ont souscrit au titre du TNP.

Le Kenya renouvelle son indéfectible appui à l'universalisation et à la rapide entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Nous demandons aux États qui n'ont pas encore signé ou ratifié cet instrument de le faire d'urgence. Nous appelons particulièrement les États visés à l'annexe 2 du Traité, dont la ratification est indispensable pour son entrée en vigueur, de le ratifier le plus rapidement possible.

Les effets négatifs des essais nucléaires sont beaucoup plus lourds que les impératifs militaires. Il est immoral sur le plan politique d'adopter des stratégies de guerre qui représentent un danger pour la santé et l'environnement et un risque pour les générations à venir. Les moratoires unilatéraux appliqués par les États dotés d'armes nucléaires ne sont pas une panacée. C'est pourquoi l'entrée en vigueur rapide du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires est nécessaire.

Le mécanisme multilatéral pour le désarmement représente le meilleur moyen de poursuivre les négociations sur le désarmement. Les graves défis à la sécurité auxquels fait face l'humanité exigent des instruments multilatéraux efficaces de maîtrise des armements, de désarmement et de non-prolifération. Malheureusement, l'inertie persistante a affaibli le mécanisme de désarmement, au détriment de notre sécurité collective.

Il est décevant de constater que, depuis plus d'une décennie, la Conférence du désarmement n'a pas répondu aux attentes de la communauté internationale. La Conférence n'a pas réussi à remplir son mandat. Elle n'a pas été en mesure d'exploiter pleinement son potentiel. Pour le Kenya, l'impasse dans laquelle elle se trouve est inacceptable. Il est urgent de relancer les travaux de cette instance et de faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement. À cet égard, nous apprécions vivement l'initiative du Secrétaire général d'appuyer ces efforts.

Le suivi de la Réunion de haut niveau destinée à revitaliser les travaux de la Conférence du désarmement et à faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement, tenue le 27 juillet, a souligné les causes de l'impasse dans laquelle se trouve la Conférence. Mais, surtout, cette réunion a clairement mis en évidence que la communauté internationale souhaite vivement que l'on passe de la simple rhétorique à des mesures concrètes.

La situation de la Commission du désarmement n'est pas meilleure. Il est évident pour tous que, depuis plus d'une décennie, la Commission fait montre d'inertie amenant certains à se poser la question de savoir si elle est apte à atteindre ses objectifs et si elle contribue de façon crédible au désarmement. Les difficultés de la Commission à dégager un consensus datent de l'époque de la guerre froide. Aujourd'hui, la réalité est très différente.

La prolifération des armes légères illicites continue de préoccuper vivement mon pays et, bien sûr, l'ensemble du continent africain. Il est essentiel que les États appliquent le Programme d'action des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects aux niveaux national et régional, étant donné que le problème des armes légères et de petit calibre est souvent transfrontalier.

À cet égard, dans la région de l'Afrique centrale et de l'Est, le Centre régional sur les armes légères a continué de coordonner et d'aider les États Membres à gérer le contrôle efficace des transferts d'armes à l'intérieur et à l'extérieur de la région. Inutile de dire qu'il est essentiel de disposer d'instruments sous-régionaux sur les armes légères et de petit calibre pour la mise en œuvre du Programme d'action.

Le Kenya a constamment appuyé la création d'un traité sur le commerce des armes pour réglementer ce commerce. Nous nous félicitons des avancées réalisées

en vue d'élaborer un traité juridiquement contraignant régissant le transfert des armes classiques. Nous apprécions les progrès considérables faits au sein des trois comités préparatoires, dirigés avec compétence par l'Ambassadeur García Moritán, et entendons participer activement au quatrième et dernier Comité préparatoire, en février 2012, alors que la Conférence elle-même aura lieu en juillet 2012.

Le Kenya est signataire de la Convention sur les armes en grappes et de la Convention d'Ottawa. Nous sommes en effet convaincus qu'il est indispensable d'appuyer ces deux traités dont l'objectif est de rendre notre monde plus sûr et plus humain. Les conventions démontrent qu'avec la volonté politique nécessaire, il est possible d'élaborer un nouveau droit international humanitaire et des instruments de désarmement dont le but est d'éviter des morts et des souffrances humaines inutiles.

Enfin, le Kenya demande à toutes les délégations de saisir cette occasion pour réaliser de réels et importants progrès dans le domaine du désarmement. Il est nécessaire d'assurer un suivi solide et concerté. C'est pourquoi il est essentiel de maintenir l'élan acquis. Le dialogue et l'engagement sur tous les fronts du désarmement doivent se poursuivre sans faiblir. Ma délégation coopérera étroitement avec les autres délégations à cette fin.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole aux représentants qui souhaitent s'exprimer dans l'exercice du droit de réponse. Je rappelle à la Commission que les interventions faites dans l'exercice du droit de réponse sont limitées à 10 minutes.

M. Ri Tong II (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à vous dire que nous apprécions l'excellente façon dont vous dirigez les débats de la Commission.

Le représentant du Japon a parlé de la République populaire démocratique de Corée au sujet de la mise au point d'armes nucléaires, de missiles et de l'enrichissement. La République populaire démocratique de Corée rejette catégoriquement et totalement cette présentation car elle est trompeuse par rapport à la réalité fondamentale sur la péninsule coréenne. Je recommande au représentant du Japon de se livrer à une étude approfondie de cette réalité fondamentale et de la propre position du Japon.

La position actuelle du Japon est la suivante. Le Gouvernement japonais a officiellement énoncé trois principes non nucléaires. C'est ce qu'il a dit, mais ce n'est pas ce qu'il fait. Premièrement, le Japon est sous la protection nucléaire de l'État doté du plus grand nombre d'armes nucléaires au monde. Deuxièmement, le Japon mène, chaque mois et sur une grande échelle, des exercices de guerre nucléaire. Il n'y a pas d'engagement discriminatoire. Différentes catégories d'armes les plus perfectionnées y sont incluses – toutes pointées sur la République populaire démocratique de Corée.

En ce qui concerne les missiles, le Gouvernement japonais n'hésite pas à participer à l'étude conjointe sur des missiles de défense, d'où une préoccupation croissante pour la paix et la sécurité de la région Asie-Pacifique.

À cette occasion, je voudrais attirer l'attention des représentants sur la question de l'accord nucléaire passé secrètement en 1960 entre le Gouvernement japonais et le Gouvernement de l'État doté du plus grand nombre d'armes nucléaires. En vertu de cet accord nucléaire, le Gouvernement japonais a autorisé les États-Unis, l'État doté du plus grand nombre d'armes nucléaires, à installer des vecteurs d'armes nucléaires sur le territoire japonais. Telle est la réalité d'aujourd'hui.

Concernant la technologie de l'enrichissement du plutonium, le Gouvernement japonais possède tout le savoir-faire, et il dispose de plus de 40 tonnes de plutonium. Il est le plus grand producteur de plutonium au monde. Et il a le savoir-faire nécessaire. Ainsi, très rapidement, il sera prêt à fabriquer des bombes nucléaires.

J'en viens à la position de la République populaire démocratique de Corée à l'égard des pourparlers à six. La République populaire démocratique de Corée a vivement insisté pour aller de l'avant. Elle a été l'une des initiatrices des pourparlers à six. Nous avons présenté une feuille de route très efficace – la déclaration commune du 19 septembre – rappelant non seulement les droits et obligations de la République populaire démocratique de Corée mais également les droits et obligations des autres parties, notamment celles du principal acteur, à savoir l'État doté du plus grand nombre d'armes nucléaires. Ce sont les deux principaux acteurs des pourparlers à six.

La République populaire démocratique de Corée en est venue à posséder des armes nucléaires en raison

de la menace nucléaire existant sur la péninsule coréenne depuis 1957, avec le déploiement de la première arme nucléaire de l'État doté des plus grands arsenaux d'armes nucléaires.

Concernant les pourparlers à six, la République populaire démocratique de Corée est prête – et elle continuera de s'exprimer franchement sur la situation actuelle des pourparlers – pour leur reprise sur une base non conditionnelle. Ce n'est pas la République populaire démocratique de Corée qui établit les conditions, c'est l'autre partie.

C'est pourquoi je recommande aimablement au représentant japonais de dire la vérité devant la Commission.

Le Président (*parle en anglais*) : Je rappelle aux délégations que la liste évolutive des orateurs pour le débat général sera close demain, mardi 4 octobre, à 18 heures. Toutes les délégations qui souhaitent y prendre la parole doivent s'efforcer de s'inscrire sur la liste avant la date butoir.

La séance est levée à 12 h 45.